



VILLE FLEURIE et DURABLE



VILLE DE PROVINCE AUX PORTES DE PARIS !

DOSSIER DE CANDIDATURE | 2026





RUEIL-MALMAISON
VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Hôtel de Ville
13, boulevard Foch,
92501 Rueil-Malmaison CEDEX

Tél: 01 47 32 65 65

Directeur de publication : Patrick Ollier

Rédaction et Recherche iconographique : Direction de la Communication et le service Escapces verts

Conception, réalisation : Johanna Tomaz | Mojohstudio

Photographies : Christophe Soresto, Paul Martinez, les services municipaux, ainsi que des photos prises par Biotope [Olivier Larrey et Xavier Rufray]

Impression : Est imprim, 8 Rue Jacquard, 2500 Besançon - tirage sur papier recyclé

En couverture : Statue de l'impératrice Joséphine de Beauharnais - Parc de Bois-Préau

ÉDITO

Depuis plus de trente ans, la Ville de Rueil-Malmaison s'est engagée avec constance dans une ambition claire : offrir à ses habitants un cadre de vie exemplaire, à la fois durable, attractif et respectueux de son identité. L'implication de notre commune dans la démarche « Villes et Villages Fleuris », dès 1991, traduit cette volonté politique forte de conjuguer qualité paysagère, exigence environnementale et bien-être au quotidien.

J'ai toujours veillé à ce que cette exigence irrigue l'ensemble de nos politiques publiques. Qu'il s'agisse de nos projets d'aménagement, de la gestion de nos espaces verts ou encore du développement des mobilités, nous agissons avec une même exigence : préserver nos ressources naturelles, valoriser notre patrimoine historique et architectural, et renforcer la biodiversité. Cette cohérence d'action est essentielle pour maintenir le caractère singulier de Rueil-Malmaison, « ville de province » aux portes de Paris.

Ces orientations se traduisent concrètement. Ainsi, depuis 2004, nous avons créé ou ouvert au public plus de 100 hectares d'espaces verts et naturels. Dans le même temps, j'ai souhaité moderniser nos outils stratégiques, notamment à travers la révision de notre Plan Local d'Urbanisme et le déploiement de l'Agenda 2030, afin d'inscrire durablement notre territoire dans une trajectoire d'aménagement responsable, intégrant pleinement les enjeux climatiques et énergétiques.

Depuis la dernière visite du jury en 2023, cette dynamique s'est encore accélérée. Nous avons engagé ou prolongé des projets structurants qui incarnent notre vision. L'écoquartier de l'Arsenal, véritable démonstrateur de la ville durable, illustre notre capacité à concilier qualité des espaces publics, performance environnementale et attractivité urbaine. Parallèlement, le développement de notre réseau de chaleur géothermique constitue une avancée majeure dans la transition énergétique, en valorisant une ressource locale pour répondre aux besoins de notre territoire dans une logique bas carbone.

Au-delà de ces projets structurants, je tiens également à souligner le travail quotidien mené par les services municipaux pour améliorer concrètement la qualité de vie des Rueillois : développement des mobilités douces, gestion écologique des espaces publics, désimperméabilisation des sols, actions en faveur de la biodiversité ou encore efforts en matière de sobriété énergétique. Ces actions traduisent une approche globale, pragmatique et volontariste.

La venue du jury constitue, à mes yeux, bien plus qu'une étape d'évaluation. C'est l'occasion de partager une vision, un engagement collectif et des réalisations concrètes que je porte avec mes élus et les agents de la Ville. Tous ensemble, nous aurons à cœur de vous présenter le chemin parcouru et de démontrer la cohérence de notre action au service d'un développement harmonieux et durable.

Fidèle à cette ambition, je resterai pleinement mobilisé pour poursuivre cette trajectoire exigeante, renforcer nos engagements et préparer l'avenir de Rueil-Malmaison face aux défis environnementaux et urbains qui s'imposent à nous.

Patrick OLLIER
Ancien ministre,
Maire de Rueil-Malmaison,
Président de la Métropole du Grand Paris





SOMMAIRE

Éditorial	3
Introduction.....	6



UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER 8

Les axes stratégiques de l'action municipale.....	8
De l'Agenda 21 vers l'Agenda 2030	13



UN PATRIMOINE PAYSAGER ET VÉGÉTAL VALORISÉ 25

Les parcs et squares.....	25
Les espaces naturels	26
Les vignes municipales	28
Les arbres	28
Les arbustes, rosiers et vivaces	32
Le fleurissement de la ville	32
Les jardins familiaux et partagés	35



UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ..... 36

Gestion des déchets et propreté de la ville.....	36
La mobilité repensée pour une meilleure qualité de l'air....	37
Économie d'énergie et lutte contre la pollution lumineuse ...	39
Lutte contre le bruit	39
Réfection des rues, avenues et places	39
Lutte contre la pollution visuelle	39



DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ 40

La protection et la préservation des espaces naturels	40
Rueil-Malmaison : lauréate du programme nature 2050	42
La préservation des papillons	43
La défense des abeilles	44
Zero Phyto	44
Lutte contre l'effet de serre	45
Rueil parie sur la Géothermie	45
Lutte pour une meilleure qualité de l'air	45
La préservation de la ressource en eau	46



UN ESPACE PUBLIC INCLUSIF ET ATTRACTIF..... 47

Un espace public solidaire	47
... Et pour tous (Accessibilité).....	47
Sensibiliser, informer et mobiliser les citoyens	48
La mise en valeur et la préservation du patrimoine bâti	54
Manifestations culturelles, touristiques & historiques	56

INTRODUCTION

À 8 KILOMETRES DE PARIS, UN ENVIRONNEMENT ET UNE BIODIVERSITÉ REMARQUABLEMENT PRÉSERVÉES DANS UN CADRE HISTORIQUE D'EXCEPTION.

Rueil-Malmaison bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel qui tire une large part de son riche passé. La Seine qui borde la commune sur quatre kilomètres a, en son temps, inspiré les peintres impressionnistes. Elle constitue un élément majeur du paysage urbain.

La ville fut aussi un haut lieu de l'Art des jardins, de la botanique et des collections végétales au fil des siècles, sous la Royauté comme sous l'Empire. Le Cardinal de Richelieu comme Joséphine de Beauharnais figurent parmi les personnalités illustres qui ont façonné ce territoire en y instillant déjà ces passions pour les plantes et les paysages.

L'arboriculture et la viticulture ont aussi contribué à la renommée du terroir : le vignoble municipal sur les coteaux du Mont-Valérien perpétue cette tradition.

Le service des Espaces verts collabore avec la Confrérie des Clos Rueil-Buzenval pour gérer ses vignes biologiquement.

À Rueil-Malmaison, la place de l'arbre est primordiale. La forêt de Saint-Cucufa, avec plus de 200 hectares, constitue depuis toujours le poumon vert de la ville. Mais Rueil-Malmaison s'est aussi dotée ces dernières décennies d'une coulée verte de 50 hectares dans le Vallon des Gallicourts, du nom du ru qui descend de l'étang de Saint-Cucufa au parc du Bois-Préau (17 ha) et de plus de 13 000 arbres d'accompagnement de voiries (dont 9900 en compétence communale) conférant à la ville un incontestable statut de « ville verte ».

Lieu de villégiature historique et privilégié, la ville possède une remarquable concentration de sites classés et de monuments historiques, mais aussi un centre-ville de caractère qui accueille chaque année de nombreux touristes. Vestiges des grandes propriétés du temps de son passé

prestigieux, 204 arbres remarquables ont été recensés au Plan Local d'Urbanisme sur des espaces ouverts au public et de grandes propriétés privées.

Le nom de la ville évoque également la présence de nombreux rus et sources. L'élément aquatique a toujours donné beaucoup d'attrait aux grandes propriétés ainsi qu'aux parcs et jardins de Rueil-Malmaison. Ainsi en témoignent les 35 fontaines publiques réparties sur l'ensemble de la ville.

La force de Rueil-Malmaison, c'est aussi son dynamisme. Ville idéalement située, au cœur du secteur de la Boucle de Seine, dans l'emprise de la Métropole du Grand Paris et à deux pas seulement du centre d'affaires névralgique de La Défense, elle est le berceau de nombreux projets d'envergure mêlant dans une délicate alchimie : architecture contemporaine et conservation du patrimoine, ville et campagne, urbanisme et préservation de la biodiversité.

Les efforts engagés par la ville pour continuer à grandir tout en protégeant ces équilibres sont aussi ambitieux que très exigeants. Particulièrement, l'attention portée à la promotion de ces cœurs battants que sont l'attractivité de la vie commerçante de proximité et la richesse, la pétulance d'une offre culturelle, associative et sportive de qualité irrigue chaque projet de développement.

RUEIL-MALMAISON, 1^{ÈRE} AU TABLEAU DES MÉDAILLES

D'après les données fournies par la plateforme nos « villes vertes » qui cartographie la végétation urbaine sur le territoire français, 39% de la zone urbaine de la commune est couverte par une végétation arborée, faisant de Rueil-Malmaison la ville moyenne la plus arborée de France devant Versailles et Antibes. (nosvillesvertes.fr)



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Impératrice Joséphine a créé la première collection de roses au château de Malmaison, dont certaines ont été immortalisées par le peintre Redouté !

Admirez ici Rosa x centifolia cristata, également appelée Chapeau de Napoléon en raison de la forme de son bouton floral moussu.



Les orientations municipales en matière d'aménagement et d'espaces verts

La commune compte actuellement **200 hectares de forêt** et **50 hectares d'espaces naturels**. À cela s'ajoutent **145 hectares d'espaces verts publics**, dont 38 hectares de parcs et de squares et 25 hectares d'espaces verts à vocation sportive.

Afin de gérer et entretenir ce grand patrimoine, Rueil-Malmaison peut compter sur un effectif composé de 30 agents au sein de son service des Espaces verts, dont 15 jardiniers municipaux

répartis en quatre équipes couvrant l'entièreté du territoire. Ces équipes entretiennent **10 % des 145 hectares d'espaces verts publics**. Des marchés d'entretien spécifiques et adaptés aux besoins des différentes typologies des espaces verts permettent de **gérer les 80 % restant**.

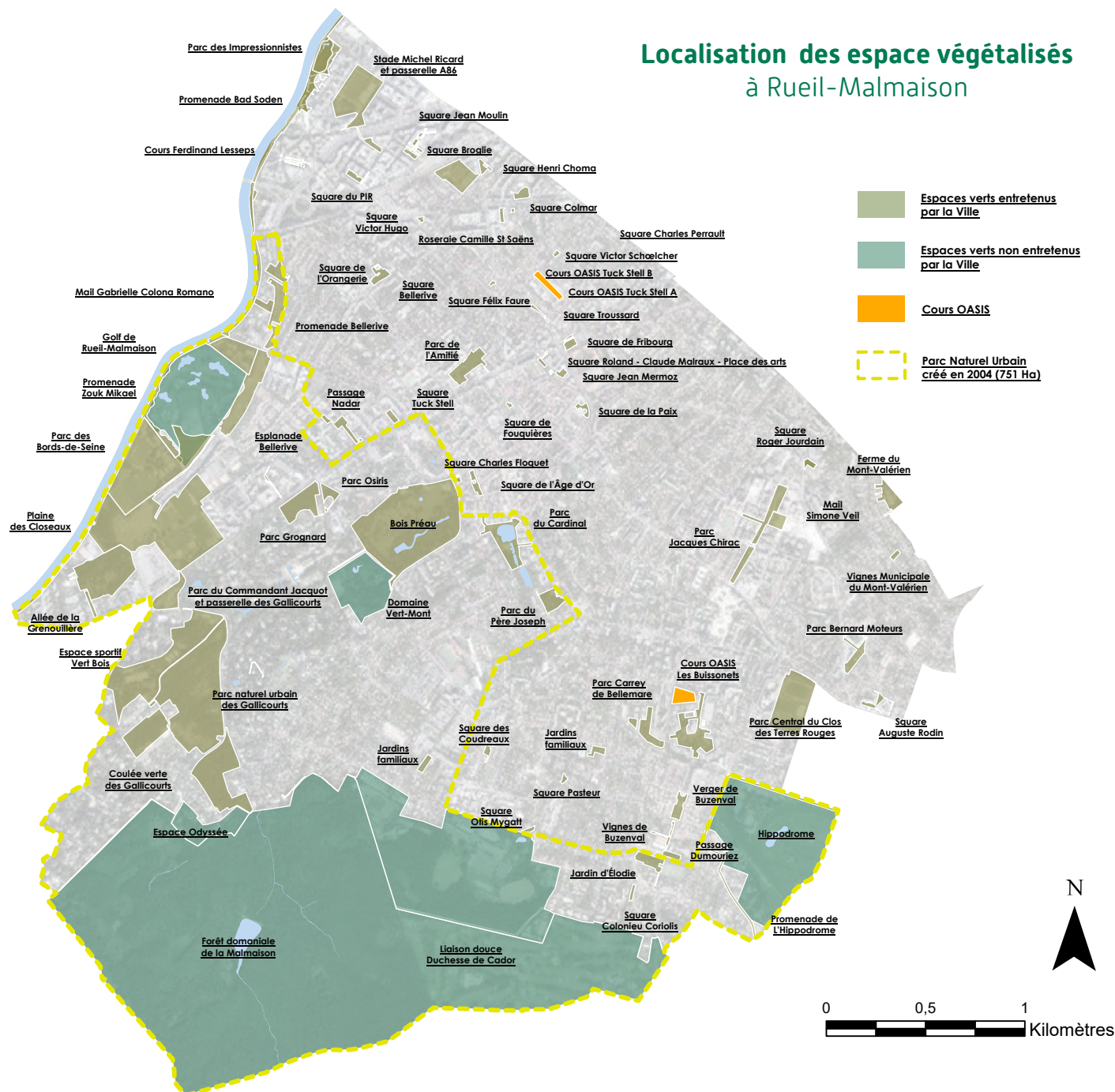
Les plantes à massifs, vivaces, graminées, annuelles et bisannuelles, qui permettent de porter une nuance supplémentaire à l'embellissement de la

ville, sont fournies par des prestataires extérieurs.

En dehors des tâches quotidiennes, **les agents se mobilisent également pour différents évènements** tels que les Jubilés impériaux, la récolte du raisin et la fête des vendanges, la semaine de la biodiversité et du développement durable ou encore les décorations liées aux fêtes de fin d'année.



Localisation des espace végétalisés à Rueil-Malmaison



UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT URBAIN et PAYSAGER



Inauguration des cours OASIS des écoles Tuck Stell A et B

Un objectif important pour la municipalité, c'est la répartition et la présence des espaces verts et de la nature dans la ville. Pour y répondre, 30 agents, dont 15 jardiniers municipaux sont mobilisés au sein du service des Espaces verts. Ces équipes gèrent au quotidien 145 hectares d'espaces verts et naturels publics, dont 38 ha de parcs et squares et 25 ha d'espaces verts à vocation sportive.

LES AXES STRATÉGIQUES DE L'ACTION MUNICIPALE

Préservation et amélioration de la qualité du cadre de vie grâce au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui exprime le projet communal en matière d'urbanisme, est une composante essentielle du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il définit la stratégie d'aménagement du territoire mise en œuvre par Rueil-Malmaison et s'articule autour des quatre principes directeurs suivants :

- préserver les harmonies paysagères et environnementales,
- mieux construire,
- mieux se déplacer,
- mieux vivre en améliorant la convivialité dans les quartiers.

Ces principes ont pour objectifs de préserver et d'améliorer la qualité du cadre de vie des Rueillois. Pour cela, la Ville a notamment entrepris de protéger l'ensemble des éléments paysagers et architecturaux qui participent à la singularité communale. **Ainsi, près de la moitié de la commune est concernée par les mesures de protection relatives aux sites classés et monuments historiques.**

Le PLU, qui comporte plusieurs mesures destinées à garantir la sauvegarde du patrimoine bâti et végétal de Rueil, a identifié et protégé **317 demeures exceptionnelles, 488 hectares d'espaces verts, dont la forêt domaniale de La Malmaison et 204 arbres remarquables.**

Le suivi des arbres remarquables

En premier lieu, l'inventaire communal des arbres remarquables a été établi en collaboration avec les services du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine. Il est depuis régulièrement mis à jour par la Ville.

Les arbres classés sont retenus en raison de leur âge, de leurs formes et dimensions, de la qualité de leur insertion dans leur environnement et/ou de leur histoire.

La présence de grands domaines historiques sur le territoire explique tant la quantité, que la qualité et la variété des sujets inventoriés. Pour rendre compte de la richesse de ce patrimoine naturel et culturel, une exposition s'est tenue en 2018. Elle a permis de

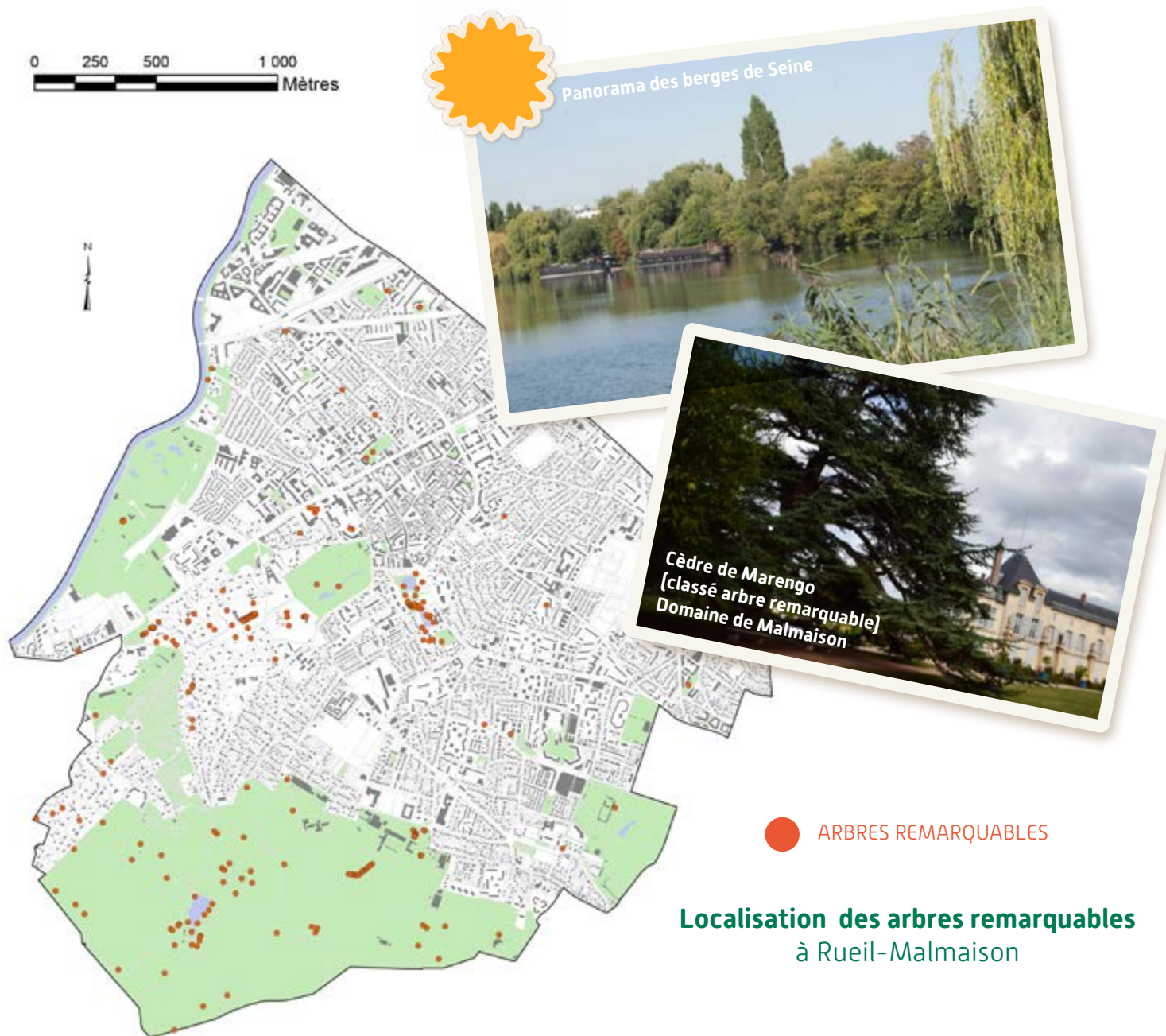
sensibiliser le public à l'existence et à la nécessité de préservation de ces témoins de l'Histoire qui marquent si fortement nos paysages.

Au surplus du classement « arbre remarquable », la quasi-totalité des sujets classés bénéficie de protections supplémentaires au PLU (zone N, Espaces Boisés Classés, zone de protection, Espaces Verts à Protéger).

Afin d'assurer la pérennité de cet héritage exceptionnel, le PLU encadre drastiquement chaque intervention sur ces arbres. Les Rueillois sont ainsi appelés à se rapprocher du service des espaces verts pour toute question liée à la gestion de ces sujets.

Chaque intervention risquant d'impacter les arbres en site boisé classé ou au travers des demandes de permis de construire engage également l'arbitrage préalable du service des Espaces verts. Le plan local d'urbanisme protège également les alignements d'arbres ainsi que les « rues jardins » en raison du rôle paysager que ces dernières jouent dans l'espace urbain. Ainsi, les projets de constructions doivent être conçus de manière à limiter les atteintes susceptibles d'être portées au caractère paysager des rues.

Grâce à l'ensemble de ces dispositions, la Ville de Rueil assure la protection de son paysage urbain et contribue à la mise en œuvre des objectifs du PADD.



Les trames vertes et bleues

La stratégie avancée se dessine également au travers des trames vertes et bleues ; identifier pour mieux protéger la biodiversité à Rueil.

Dans le cadre des lois Grenelle de l'environnement I et II, des trames vertes et bleues ont été recensées au niveau national puis régional afin de contribuer à l'amélioration de l'état de conservation de la biodiversité. Chaque commune doit désormais les identifier et les protéger localement. C'est ainsi qu'ont été constitués, et affirmés dans le temps, les réseaux de trames sur le territoire communal avec notamment :

- **Une trame verte**, support des circulations douces, constituée de mails piétonniers et de rues arborées, relie

les grands espaces verts ou naturels et les principaux équipements. Elle participe à la découverte du patrimoine remarquable. Ainsi, deux passerelles pour piétons et vélos ont été créées : l'une au-dessus de l'A86 (village de Rueil-sur-Seine), l'autre au-dessus de l'avenue Napoléon Bonaparte (RD9N13) pour relier le Vallon des Gallicourts aux berges de Seine.

- **Une trame bleue**, au fil de la Seine et du long linéaire de ses berges, qui permet aux promeneurs (piétons et vélos) de relier désormais, sur plus de 7 km rendus accessibles, relier Rueil-Malmaison à Gennevilliers en redécouvrant le chemin de halage et des espaces naturels riches de biodiversité. Le ru des Gallicourts, traversant le parc

naturel urbain (Vallon des Gallicourts) depuis l'étang de Saint-Cucufa, dans la forêt domaniale de la Malmaison, complète avantageusement cette trame bleue. La constitution d'un réseau de mares dans le Vallon des Gallicourts est venue dernièrement renforcer ce dispositif.

La Ville de Rueil-Malmaison concentre dans la partie sud-ouest de son territoire un réseau dense de parcs, squares, jardins privés et alignements d'arbres. Ce réseau relie les berges de Seine et la forêt domaniale de La Malmaison. Ces réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors qui permettent à la faune et à la flore de circuler.

0 250 500 1 000 Mètres



- ULa
 ULb
 ZONES D'ESPACE VERTS ET DE LOISIRS
- NL
 ZONES NATURELLES
- ARBRES REMARQUABLES
- ALIGNEMENT
- RUE JARDIN

La prise en compte
des caractéristiques naturelles dans le PLU

Le développement des sous-trames

La Ville agit actuellement pour le développement des sous trames en intégrant les mesures prises par le PLU pour préserver et accroître la biodiversité :

- Renforcement de la trame verte et des espaces boisés classés,
- Verdissement des voies routières,
- Aménagement de nouveaux jardins publics,
- Réalisation d'un maillage favorable aux déplacements des espèces animales et notamment, l'avifaune,
- Augmentation des surfaces en pleine terre et perméables favorisant le développement de la flore,
- Création de passages petite et grande faune au travers des ouvrages protégés ou au travers l'installation de clôtures adaptées.

Courant 2020 et 2021, la ville a par exemple procédé à la création de crapauducs en forêt de La Malmaison afin de protéger la migration des crapauds vers leur zone de reproduction sur l'étang de Saint-Cucufa. Ces mêmes années, des travaux de création de deux nouvelles mares sur le Vallon des Gallicourts ont permis de conforter la trame bleue tout en enrichissant le potentiel de biodiversité des lieux.»

La création du Parc Naturel Urbain (PNU)

Le parc naturel urbain, étendu sur 1 070 hectares, a été créé sous l'influence principale de la ville de Rueil-Malmaison, en collaboration avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, mais également :

- Les communes de Vaucresson, Garches et Saint-Cloud,
- L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France,
- Les Voies navigables de France,
- L'Office national des forêts,
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- L'ASA THERY, l'association syndicale autorisée des voies et avenues de la division Théry du lotissement dit « Division Théry » à Vaucresson.

La majeure partie de ce site est localisée dans une aire à haute valeur écologique et paysagère dans le département des Hauts-de-Seine. Des espaces naturels sensibles (ENS) constituent le cœur du dispositif où l'urbanisme périphérique est marqué par un habitat peu dense, à l'architecture de qualité et à forte dominante végétale.

Intégré au PLU de Rueil-Malmaison, le PNU s'étend sur presque la moitié de la superficie de la commune, soit 700 hectares.

Ce dispositif, approuvé par une convention cadre de partenariat, a pour objectifs de :



- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, architectural, paysager, historique et culturel,
- Respecter la diversité et la mixité des milieux et des usages,
- Assurer la fréquentation maîtrisée,
- Sensibiliser et éduquer à l'environnement.

La coulée verte

Sur le territoire de Rueil, le PNU forme un écrin autour de la coulée verte rueilloise. Cette dernière représente le quart de la surface communale. Elle relie la forêt domaniale de La Malmaison située sur les hauteurs à la plaine alluviale de la Seine en intégrant plusieurs types de secteurs d'intérêts naturels et patrimoniaux :

- La forêt domaniale de La Malmaison (Bois de Saint-Cucufa),
- Le site dit « Théart »,
- Le belvédère du chemin des Cormaillons,
- Les coteaux des Gallicourts et leurs vergers de conservation,
- Le domaine du château de Malmaison,
- Le parc de Bois-Préau,
- Le domaine de la Petite Malmaison,
- La plaine des Closeaux via la passerelle des Gallicourts,
- La Seine et ses berges.

La mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts de la ville

La Ville s'est résolument engagée dans la gestion différenciée de ses espaces verts. Les pratiques ainsi développées consistent à adapter la gestion des différents

sites communaux selon les caractéristiques de leur environnement et les exigences de qualité ainsi que les attendus d'entretien. La démarche a principalement pour objectif de valoriser des approches plus écologiques de gestion, à la faveur de l'enrichissement de la biodiversité et permettant des rationalisations de coûts de maintenance.

La stratégie de gestion différenciée retenue s'établit autour de 4 codes de gestion :

- **CODE 1** – Espaces verts de prestige horticole / Mode d'entretien très intensif
- **CODE 2** – Espaces verts soignés à vocation horticole / Mode d'entretien intensif
- **CODE 3** – Espaces verts traditionnels simples et rustiques / Mode d'entretien régulier
- **CODE 4** – Espaces verts d'aspect naturel / Mode d'entretien extensif

L'amélioration des connaissances patrimoniales et la maîtrise des équipements ont été des éléments clés pour la réussite de cette action conduite par le service des Espaces verts. Un travail très exigeant d'inventaire quantitatif et qualitatif sur l'ensemble des équipements gérés a été lancé dès 2016 et s'est traduit par la constitution d'un atlas cartographique des espaces verts annuellement mis à jour.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités, le déploiement de cette stratégie s'est avéré bénéfique à tout point de vue, tant sur le champ des économies nécessaires que sur ceux des aspects de nature en ville, de regain de biodiversité et de qualité de vie.

Plus de 55 ha d'espaces verts communaux sont désormais gérés sous la forme d'espaces naturels, sites constituant des « réserves préservées » plus favorables au développement de la faune et de flore naturelle spontanée.



Forêt domaniale de la Malmaison
Étang de Saint-Cucufa



DE L'AGENDA 21 VERS L'AGENDA 2030

L'engagement de la Ville en faveur du développement durable de son territoire est ancien. **Dès 2001, territoire d'expérimentation et d'innovation, Rueil amorçait un vaste programme d'actions développé dans cette logique.** Un premier Agenda 21 local a ainsi été adopté en 2007 puis reconnu « Agenda 21 local France ». Forte de ce premier succès, la Ville a souhaité, en concertation avec tous les acteurs du territoire, donner un nouvel élan au dispositif avec l'élaboration de son « Agenda 21, saison 2 » adopté en 2013 et également reconnu en 2015 « Agenda 21 local France ».

À travers ce programme d'actions, Rueil a décliné à l'échelle locale les 5 orientations stratégiques nationales en matière de développement durable :

- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Favoriser la cohésion sociale,
- S'engager contre le changement climatique,
- Préserver et favoriser les réserves naturelles,
- Sensibiliser au développement durable les acteurs locaux.

Dans le cadre de ces grandes orientations stratégiques ont été retenus 33 projets dits prioritaires et déclinés en 123 actions concrètes.

Parmi les 33 projets prioritaires peuvent notamment être cités les thèmes :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel existant,
- Privilégier la mise en place de plantations locales, vivaces et persistantes dans les espaces publics,
- Accentuer l'intégration du développement durable dans les projets d'aménagements,
- Optimiser la gestion de l'eau dans un objectif de réduction de consommation,
- Développer et améliorer les cheminements piétons pour favoriser l'accessibilité à tout public,
- Maîtriser les consommations électriques pour l'éclairage public et inciter à la réduction de celles des entreprises,
- Réduire la production de déchets par la prévention.

Le volet climat énergie de l'Agenda 21 saison 2 a été renforcé en 2015 par l'adoption d'un plan climat énergie territorial (PCET) défini en coordination entre les trois villes de l'ancienne communauté d'agglomération du Mont-Valérien (CAMV). Un bilan carbone « patrimoine et services » a été réalisé à cette occasion. Tous les 3 ans, la Ville actualise son bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) et adapte ses actions en conséquence.

Les actions de la Ville autour de la préservation des milieux naturels et des ressources ont notamment été renforcées dans ce cadre.

En juin 2019, un plan climat air énergie (PCAE) au niveau de l'établissement public territorial (EPT) Paris Ouest La Défense (POLD), copiloté avec Rueil-Malmaison, a été adopté. Celui-ci renforce, dans une dimension territoriale plus large, les actions déjà mises en place par la Ville. Certaines pourront être mutualisées sur l'ensemble du territoire de POLD comme, par exemple, les circulations douces à travers « l'axe vert majeur ».

En 2021, un travail a été mené en concertation avec les services de la Ville pour faire un bilan de l'Agenda 21 saison 2.

Fin 2021, encouragé par ce bilan, et afin d'intensifier les efforts de la Ville dans la démarche de développement durable, Rueil s'est lancée dans l'élaboration d'un Agenda 2030.

Durant plus d'un an, les services, les élus et les habitants ont été concertés pour construire le nouveau plan d'actions territoriales de développement durable. Ce nouveau programme s'appuie sur la déclinaison des 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU, dans des projets territoriaux concrets. L'objectif est de faire de Rueil-Malmaison une ville toujours plus durable, plus résiliente, au service de chacun et chacune.

LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES

> Le parc Jacques Chirac

Stratégiquement implanté au cœur de l'écoquartier de l'Arsenal (17 ha), le parc traversant Jacques Chirac – sur plus de 2 hectares – constitue un véritable îlot de fraîcheur.

Intégrant sur 600 m de long l'axe vert majeur de la ville – liaison de 4 km qui relie le Mont-Valérien à la forêt de la Malmaison en connectant les grands poumons de verdure de Rueil – ce parc est à lui seul un véritable parcours paysager composé d'environnements et d'ambiances botaniques diversifiées. **Invitant volontairement à l'exploration, à la découverte, le parcours débute par une ambiance de bord de rivière avec des bassins agrémentés puis conduit aux pelouses et zones de prairies, avant d'offrir un couvert boisé constitué d'essences végétales indigènes et se termine par un jardin d'ornement et de comestibles.**

Les articulations construites entre la trame verte du végétal et la trame bleue des bassins et des noues du parc permet de récupérer les eaux de pluie, qui infiltreront les sols, irrigueront les jardins et réguleront la chaleur. Les jeux de brumisateurs proposés aux usagers sont autant le terrain d'aventures des enfants qu'ils viennent rafraîchir les promeneurs en cas de fortes chaleurs. Ils font écho à la fontaine de la place centrale (Place Line Renaud).

La fraîcheur est renforcée par les équipements proposés aux usagers du parc.

L'arbre tient bien entendu toute sa place dans la composition de ce nouveau parc et de l'écoquartier en général. La Ville a ainsi souhaité développer une véritable collection végétale, un vaste arboretum, avec des arbres déjà majestueux provenant de divers horizons.

Cette sélection botanique a notamment été guidée par les enjeux de biodiversité (nombreuses essences mellifères ou remplissant un rôle de nourrissage pour les oiseaux) ou par la volonté de trouver un intérêt ornemental et florifère tout au long de l'année, etc...

Au milieu de cette nature abondante chacun trouve sa place facilement, les plus petits comme les plus grands. De nombreux espaces ludiques et zones détente ou de rencontre permettent à chacun de se sentir bien dans l'atmosphère des lieux.



Écoquartier
de l'Arsenal
Parc Jacques
Chirac



> L'aménagement du Parc du Cardinal

Dans la première moitié du XVII^e siècle, le Cardinal de Richelieu avait créé à Rueil un domaine que ses contemporains considéraient comme l'un des plus beaux de son époque.

Vendu au fil des âges, passé au travers les mains de plusieurs propriétaires successifs ayant chacun porté leur touche à l'aménagement du site, la Ville de Rueil-Malmaison a finalement pu faire l'acquisition d'une des parties de cet ancien « Domaine du Val de Ruel » à compter de 2018, après un long parcours de négociations avec la société Novartis – dernier propriétaire des lieux – et l'engagement d'un programme d'aménagement ambitieux rendu possible par la définition de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) secteur Novartis fixée par la Ville au travers le PLU.

Cette OAP définissant la constructibilité le long du boulevard Richelieu et de la rue Masséna et délimitant un emplacement réservé pour la création d'un parc public au profit de la ville de Rueil-Malmaison.

C'est ainsi que, pour la première fois de sa longue histoire, cet ancien domaine appartenant au Cardinal allait pouvoir ouvrir ses portes au public sur une partie exceptionnelle de son emprise historique.

Le projet de Parc du Cardinal développé s'est en premier lieu attaché à l'inventaire historique des lieux et à sa reconnaissance ainsi qu'à la constitution de diagnostics écologiques poussés.

Parc du Cardinal
Allée de l'Orangerie &
Statue des Paons



La présence de l'eau dans le parc est très significative et abondante. Les pièces d'eau héritées du XVII^e siècle occupent près d'un tiers de sa superficie. En effet, à partir des vestiges d'une grotte ornementale et selon l'axe de l'ancien château du Val de Ruel, l'eau parcourt le fond du vallon via un canal et un étang puis cascade vers la place Richelieu.

Cet élément aquatique naturel participe grandement de la richesse en biodiversité du site, les inventaires faune – flore établis et régulièrement mis à jour permettent un regard nourri sur ces données.

L'aménagement du parc a donc été conduit de sorte que les vestiges historiques soient protégés en l'attente de leur réhabilitation future et que la biodiversité soit préservée, confortée notamment en favorisant la multiplicité et la variété des milieux.

Les aménagements réalisés intègrent un parcours pédagogique développant les thématiques historiques et environnementales pour les soumettre à la curiosité des visiteurs.

Des aires de jeux accueillent les petits avec une abeille et des toboggans dans le bosquet de la Ruche et les plus grands avec une structure à grimper dans le bosquet des Roseaux.

A l'échelle du secteur, le Parc du Cardinal nouvellement aménagé offre une liaison inter quartiers qui s'intègre au réseau existant des circulations douces. L'ouverture de ce site sur la ville permet de relier les habitants des coteaux à l'école George Sand et conduit au parc du Père Joseph et, au-delà, à la forêt par les rives de l'étang supérieur.

Dans les années à venir, l'aménagement de ce parc sera prolongé par le réaménagement de la place Richelieu afin de réduire le nombre de stationnements au profit d'un espace paysager. Ce nouvel espace public, équipé de fontaines, marquera de façon qualitative l'entrée du cœur de ville.

Du 4 décembre 2019 au 13 février 2020, à l'initiative des services de la Ville, s'était tenue l'exposition « le domaine de Richelieu – du château du Val de Ruel au parc du Cardinal ». Cet événement retraçait l'histoire du site et racontait ce jardin féérique et mystérieux. Située dans un bâtiment hérité du domaine, l'exposition informait également sur le projet d'aménagement du futur parc public du Cardinal.

Conférences, moments musicaux, visites guidées, questionnaire de découverte à la destination du jeune public, présentation d'une sélection d'ouvrages à la médiathèque et podcasts accessibles en ligne venaient compléter l'exposition.

> L'aménagement de la Place Line Renaud

Véritable cœur battant de l'écoquartier, la place Line Renaud a été pensée comme une place de village contemporaine, accueillante et généreuse. S'étendant sur plus de 5 000 m², elle s'inscrit comme un lieu de rencontre et de convivialité, au service des habitants comme des visiteurs d'un jour.

Bordée de plus de 5 200 m² de commerces et d'activités, la place contribue activement à l'animation du quartier et participe désormais au rayonnement de la ville. Son aménagement paysager, particulièrement soigné, constitue un hommage à la carrière exceptionnelle de Line Renaud ; Rueilloise d'adoption depuis 1948.

Plus de 40 arbres structurent l'espace, accompagnés d'une roseraie et de nombreuses zones d'agrément mêlant prairies fleuries et massifs plantés, offrant un cadre verdoyant et apaisant en toute saison.

Au centre de la place, une fontaine miroir animée de nombreux jets d'eau apporte fraîcheur et dynamisme. Elle devient un véritable point d'attraction, rythmant la vie de la place et offrant un espace ludique apprécié des enfants.

L'ensemble est complété par un restaurant panoramique construit sur pilotis, « Monsieur Claude », signé *Les Bistrots Pas Parisiens*. Dominant la place, il propose un cadre singulier et chaleureux, invitant à la détente et au partage, tout en renforçant l'identité et l'attractivité du lieu.

Cette place a été inaugurée le 22 juin 2024.

> La création de cours d'écoles O.A.S.I.S pour le bonheur et l'épanouissement de nos jeunes pousses

O.A.S.I.S , ça veut dire QUOI ?

O comme Ouverture
A comme Adaptation
S comme Sensibilisation
I comme Innovation
S comme Solidarité

A l'été 2024, les deux premières cours d'écoles O.A.S.I.S étaient aménagées sur les écoles élémentaires Tuck Stell A et B qui fêtaient alors leurs 90 ans.

Puis en 2025, venait le tour de la cour de l'école élémentaire des Buissonnets.



Engagée sur un programme pluriannuel de transformation de l'ensemble de ses cours d'écoles au format cour O.A.S.I.S, la ville de Rueil-Malmaison porte des ambitions très fortes et vertueuses pour ces nouveaux aménagements. Les enjeux de socialisation scolaire, de réponse au changement climatique et de développement des aspects de nature et de biodiversité sont au cœur de chaque projet co-construit avec les équipes pédagogiques et éducatives ainsi que les enfants de chaque établissement. Chaque projet réalisé a permis :

- > la désimperméabilisation complète des sols des cours avec tamponnement et infiltration des eaux de pluies à la parcelle (cour Tuck Stell A déconnexion de 1 926 m² du réseau d'assainissement, cour Tuck Stell B déconnexion de 1 630 m², cour Buissonnets déconnexion de 1 914 m²),
- > la déconnexion des réseaux d'assainissement des descentes de pluviales des toitures pour tamponnement et

infiltration à la parcelle (750 m² de toitures déconnectés en cour Tuck Stell A, 780 m² en cour Tuck Stell B et 511 m² en cour Buissonnets),

- > la création d'îlots de fraîcheur par la plantation d'arbres et d'arbustes / vivaces, l'aménagement de pergolas, etc.,
- > l'aménagement d'espaces ludiques dynamiques,
- > l'aménagement de zones pédagogiques de temps calmes permettant aussi la tenue de cours en extérieur,
- > l'aménagement de jardins potagers pédagogiques,
- > l'aménagement de surfaces sportives foot et basket.



> La construction, en conception-réalisation, de la Halle Gourmande de l'Arsenal



Implantée dans le prolongement immédiat de la place Line Renaud, la halle gourmande de l'Arsenal constitue un nouvel équipement emblématique au service de l'attractivité et de la vitalité du quartier. Réalisée en conception-réalisation par les services de la Ville, elle développe une surface totale de 3 200 m² et a été inaugurée en décembre 2025.

Pensée comme un lieu de vie, d'échanges et de découvertes, la halle rassemble 24 stands dédiés à la gastronomie, associant producteurs locaux, artisans et restaurateurs. Elle offre aux visiteurs la possibilité de faire leurs achats tout en profitant d'espaces de dégustation sur place, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, propice aux rencontres et au partage.

L'exploitation de la halle a été confiée à la société BILTOKI, reconnue pour son savoir faire dans la création et l'animation de halles gourmandes à travers la France, garantissant une programmation qualitative et une animation pérenne du site.

Conçue par la Direction de l'Architecture de la Ville, la halle gourmande de l'Arsenal s'inscrit pleinement dans la démarche municipale en faveur d'une ville durable et attractive. Alimentée par le réseau de chaleur géothermique et conforme aux exigences de la réglementation thermique RT 2012, elle témoigne d'une attention particulière portée à la performance énergétique et au respect de l'environnement.

> Le parc des bords de Seine : 6 nouveaux hectares d'espaces verts et de loisirs !

Depuis 2021, les Rueillois peuvent profiter de nouveaux espaces verts et de loisirs sur les anciennes emprises du « Stade Esso ».

Le parc des bords-de-Seine, situé entre le boulevard Bellerive et le chemin rural 25, derrière le golf de Rueil-Malmaison a été acquis par la ville et permet aux Rueillois de profiter de 6 hectares d'espaces verts et de loisirs.

Il comprend :

- 1 sentier de promenade entre les bords de Seine et la Plaine des Closeaux,
- 1 aire de pique-nique et de détente pour les familles,
- 6 terrains de boules,
- 1 terrain d'entraînement de rugby,
- 9 terrains de tennis municipaux sur réservation, dont 1 couvert,
- 1 piste pour les joggeurs,
- le Pavillon Vlamincq et ses nombreuses salles de réunions pour les associations,
- 1 salle des conseils pour les assemblées générales associatives,
- 50 places de parking pour les usagers du parc, des tennis et du club de rugby.

> L'extension de la plaine des closeaux sur l'« Espace Naturel des Closeaux »



Après avoir rendu aux Rueillois le parc des Bords-de-Seine, la Ville s'est lancée dans un projet d'acquisition et de requalification d'un nouvel espace en 2020. Cette extension de la Plaine des Closeaux permet une nouvelle liaison entre l'allée des Closeaux, le parc des Bords-de-Seine et les berges de Seine.

Ce nouvel espace naturel « sauvage » permet à la Ville de renforcer les aspects de nature déjà très présents sur le territoire en même temps qu'il permet de conforter trame verte et biodiversité dans la continuité des actions du service en termes de politique durable et éco-responsable.

Les modes de gestion employés respectent la nature grâce à l'usage de techniques d'entretien alternatives ancestrales, telles que l'éco-pâturage ou la fauche tardive à l'aide de chevaux.

> Un projet unique en Europe, la construction du vaste complexe omnisports nouvelle génération Alain Mimoun !



Le complexe omnisports Alain Mimoun s'inscrit comme un équipement structurant majeur au service du sport, du bien être et du vivre ensemble. Développé sur une superficie totale de 15 000 m², il remplace l'ancien centre sportif Alain Mimoun et propose aux Rueillois une offre sportive profondément renouvelée, moderne et ambitieuse.

Pensé comme un lieu unique regroupant de nombreuses disciplines, le complexe accueille une large diversité d'équipements innovants. Il intègre notamment un centre aquatique de 6 400 m², comprenant deux bassins, une lagune, un espace bien être avec terrasse finlandaise ainsi qu'un solarium, favorisant à la fois la pratique sportive, la détente et le bien être.

En toiture, un vaste plateau sportif de 6 500 m² offre une piste d'athlétisme, trois terrains multisports ainsi que des espaces dédiés aux sauts et aux lancers, permettant une pratique extérieure inédite en milieu urbain. Le complexe

comprend également un gymnase de 7 600 m², équipé de deux terrains de handball, d'une salle de tennis de table, d'une salle polyvalente, de deux dojos et d'une salle de préparation physique générale.

Cette infrastructure nouvelle génération propose ainsi une offre sportive exceptionnelle, rare à l'échelle nationale, en réunissant en un seul site loisirs, pratiques sportives variées, espaces de détente et de bien être, accessibles à tous les publics.

L'architecture et la conception du bâtiment ont été confiées à Rudy Ricciotti, architecte renommé (MuCEM à Marseille, stade Jean Bouin à Paris), associé à l'agence Coste. Le complexe se distingue par une écriture architecturale forte et contemporaine, tout en atteignant un niveau de certification HQE (Haute Qualité Environnementale) exceptionnel, salué pour la qualité et la cohérence de sa démarche écologique.

À l'occasion des Paris Rooftop Days 2025, festival qui invite à (re)découvrir les toits comme des espaces de vie, de sport, de nature et de convivialité, ce bâtiment et la ville de Rueil-Malmaison se sont distingués en remportant le Trophée des toitures terrasses européennes les plus innovantes, décerné par la Chambre syndicale française de l'étanchéité (CSFE). Ce prix récompense l'audace et la qualité du complexe omnisports Alain-Mimoun.

> La relocalisation du jardin d'insertion par le maraîchage des Pincès Vins

Dispositif lancé il y a plus de quinze ans, ce jardin solidaire a fait l'objet d'une relocalisation sur un nouveau site à l'orée du bois de saint Cucufa courant 2022. Ce potager, unique à Rueil, promeut l'agriculture urbaine, la culture raisonnée et le circuit ultra court.

Ce projet vertueux est le fruit d'une collaboration entre la ville, ses services action sociale-insertion et espaces verts, l'association « Odyssée vers l'emploi » et divers partenaires.

Sur ce terrain de 3 200 m², les stagiaires en insertion apprennent à se re-mobiliser. Ils découvrent le travail de la terre et le bonheur de récolter le fruit de ses efforts. La production de fruits et légumes issue de ces cultures sert à alimenter l'épicerie sociale et solidaire de la ville.



> La restauration de la Guinguette Giquel et de la Maison Daubigny

Sur ce beau paysage des bords de Seine trônent fièrement ces deux bâtiments ancrés dans l'histoire et le patrimoine mémoriel de Reuil-Malmaison.

Lieu de loisirs et de détente fondé en 1875, la « Guinguette Giquel » fut célébré dans les tableaux des grands peintres impressionnistes. A l'époque, elle était déjà le cœur battant des berges de Seine.

Sa rénovation complète conduite par le service architecture de la ville, avec le concours des ateliers municipaux, a permis de faire renaître ce lieu aujourd'hui encore dédié à la musique et à la danse sur des airs de guinguette. La maison Daubigny, qui ne forme plus qu'un seul bâtiment avec la maison Giquel, comprend une salle culturelle consacrée à des expositions et animations.

Ouvert à tous chaque week-end, l'établissement propose aux promeneurs des berges de Seine un espace de convivialité, léger et vivant.

> L'aménagement du plateau sportif et multi-activités Robespierre

Aux limites de l'écoquartier et à la proximité immédiate du groupe scolaire Robespierre, la Ville a procédé en 2023 à l'aménagement d'un plateau sportif et multi-activités sur plus de 4 160 m².

Le projet global comprend la création de deux nouveaux terrains multisports (1 foot et 1 basket), d'une aire de jeux dédiée aux 1 – 8 ans, d'un pumptrack et d'aires de pique-nique.

Intégrées paysagèrement, les plantations d'arbres sont nombreuses et font la part belle à des essences savamment sélectionnées (14 *Syringa pekiniensis*, 7 *Arbutus unedo*, 8 *Broussonetia papyrifera*, 3 *Tilia cordata*). Les strates arbustives et herbacées ne sont pas en reste, avec des orientations végétales visant à conférer au site un intérêt ornemental et paysager sur toutes les saisons.

> La requalification des rues, avenues et places

Les réfections de rues, avenues et places, sont des projets réguliers qui s'accompagnent autant que possible de plantations d'arbres d'alignement et d'aménagements végétalisés. Les enjeux d'embellissement de la ville, de développement des nouvelles modalités de transports et de réponse au changement climatique nous obligent au quotidien à porter la réflexion sur ces projets.

Depuis 2018, souvent à l'accompagnement de projets constructions et de bâtiments neufs ou d'infrastructures de transports, de nombreux projets de requalification ont été conduits.

C'est dans ce cadre, par exemple, qu'ont été repris entièrement les projets de paysage de la rue Massena, de la rue des Deux Gares, de la place Renault, de la rue Louis Guy, de la rue Geneviève Anthonioz de Gaulle, de la rue Lionel Terray, etc..

Sur ces ré-aménagements, ce sont désormais les *Heptacodium miniconoides*, les *Sorbus 'Dodong'*, les *Cercis siliquastrum*, les *Celtis australis*, les *lagerstroemia indica*, les *Aesculus x carnea 'Briotii'*, les *Ginkgo biloba 'Blagon'*, les *Quercus x hispanica* « Wageningen » et les *Métasequoia glyptostroboides 'Ogon'* qui viennent donner leur relief à la rue et couvrir les passants de leur ombrage en cas de fortes chaleurs.

> La requalification des aires de jeux et le développement de plateaux street workout connectés

Disposant d'un vaste patrimoine d'équipements ludiques et multisports (78 aires de jeux, 11 terrains multisports, 7 plateaux street workout et fitness, 3 skatepark), la ville de Reuil-Malmaison s'est engagée sur un important programme requalification de ses structures dédiées aux tout-petits comme aux plus grands depuis 2016.

Dès lors et jusqu'à aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 42 aires de jeux, 2 skatepark et 4 terrains multisports qui ont fait l'objet de rénovations complètes. Parmi ces réalisations pour le bonheur de nos jeunes pousses : « L'île aux pirates » du square Bellerive, le « Château fort » du parc de Bois Préau ou encore la « balade naturaliste » du Parc du Père Joseph.

Pour chaque projet, ce sont les aspects d'intégration paysagère, de ludicité, d'inclusion et de robustesse qui guident les choix équipements et le parti pris d'organisation de l'aménagement dans l'espace.

5 nouvelles aires de jeux ont également été aménagées, notamment sur l'écoquartier de l'Arsenal, mais aussi sur le parc du Cardinal.



Square Tuck

DES PROJETS EN COURS ET À VENIR...

> L'Écoquartier de l'Arsenal

À la croisée des villages du Mont-Valérien, du Plateau et des Coteaux, l'écoquartier de l'Arsenal - déjà très largement engagé dans ses phases travaux - fait figure de projet phare pour la Ville en termes d'aménagement urbain.

D'une surface totale de 17 ha dont 5,4 ha d'espaces verts, l'écoquartier se construit en lieu et place des anciens terrains de l'OTAN et de Renault. Ce renouvellement urbain permettra l'arrivée de systèmes de transports plus modernes et rapides avec notamment l'arrivée de la ligne de métro 15 ouest du Grand Paris Express.

L'écoquartier de l'Arsenal s'est fixé d'ambitieux objectifs environnementaux dans 5 domaines :

- Les déplacements,
- La qualité de vie,
- Les consommations énergétiques,
- La préservation des ressources en eau,
- La gestion des déchets.

Des labellisations viennent couronner ces engagements pour un cadre de vie toujours plus vert. Le projet « Arsenal » a ainsi obtenu 3 labels : le label écoquartier, le label « Ville de demain » et le label « 100 quartiers innovants et écologiques ». Ce programme d'aménagement vise à terme 60% d'énergies renouvelables grâce au développement d'un réseau de chaleur urbain alimenté par de la géothermie.

Composé d'environ 2 400 logements, plus de 12 000 m² de commerces et activités et de nombreux équipements publics dont certains sont déjà livrés tels le complexe omnisports HQE nouvelle génération Alain Mimoun, le groupe scolaire Robespierre, la Halle Gourmande de l'Arsenal.

Ce projet d'aménagement étant une opération de renouvellement de friches industrielles, il permet la création nette d'espaces verts pour la ville et ses habitants. Ainsi, les espaces verts occuperont 30% des espaces aménagés et chaque logement de l'écoquartier sera situé à moins de 300 mètres d'un espace vert.

Si le parc traversant Jacques Chirac s'érige - du Nord au Sud - comme la pièce centrale majeure de ce grand puzzle qu'est l'Écoquartier de l'Arsenal, il est prolongé par un maillage paysager très structuré qui vient irriguer tout ce nouveau secteur aménagé et le relier au reste de la ville. Le Mail Simone Veil s'étendant d'Est en Ouest sur plus de 500 mètres, la Place Line Renaud ainsi que

de nombreuses venelles et cœurs d'îlots végétalisés au sein des parcelles privées participent à ce maillage.

Des plantations d'arbres sont par ailleurs déjà installées sur la plupart des axes de circulation de l'écoquartier et à terme, 40 à 50% des toitures seront végétalisées pour un environnement plus verdoyant. Les espaces verts et la présence de l'eau dans l'écoquartier jouent, en plus de leur rôle paysager, un rôle important de rafraîchissement en cas de forte chaleur.

> La création d'une nouvelle gare de métro dans le cadre du Grand Paris et une autre à l'étude...

La ligne 15 du métro du Grand Paris Express arrivera à Rueil-Malmaison à l'horizon 2030 dans l'écoquartier de L'Arsenal. Ces travaux déjà débutés avancent à grands pas...

La future gare « Rueil - Suresnes Mont-Valérien » assurera la desserte des quartiers des Hauts-de-Rueil et du Plateau et rééquilibrera l'offre de transports de ce secteur de Rueil. L'arrivée de la ligne 15 permettra de réduire considérablement les temps de trajet vers le pont de et la Défense.

Dans le cadre des projets d'extension de réseau du métro Grand Paris Express, est actuellement à l'étude la prolongation de la ligne 18, depuis Versailles - Chantiers, jusqu'à Nanterre en passant par une nouvelle gare qui pourrait voir le jour ; « Rueil-Malmaison - Centre-ville ».



Future gare (Métro ligne 15)
Rueil - Suresnes Mont-Valérien

> Le prolongement de la ligne de tramway T1 entre la Garenne-Colombes et Rueil-Malmaison (15 stations et 7,5 km de tracé supplémentaires)

Projet longtemps figé sur un horizon lointain, les premiers travaux débuteront à l'été 2026 pour une livraison programmée en 2030.

Le futur tramway permettra de relier le quartier du Petit Nanterre au château de Malmaison en 30 minutes environ. Ce prolongement assurera les correspondances avec le RER A, la ligne L du Transilien, le Métro 15, avec de nombreuses lignes de bus et potentiellement avec une nouvelle gare de la ligne 18 « Rueil-Malmaison – Centre-ville » encore à l'étude.

Ce projet de tramway contribuera également à améliorer le cadre de vie des riverains. Il prévoit la rénovation et la réorganisation des espaces publics tout au long de son parcours. Son arrivée permettra ainsi de redistribuer l'espace public au profit des vélos et des piétons, de contribuer à l'apaisement de la circulation et d'embellir le paysage urbain par des aménagements de qualité.



> L'aménagement de l'ancienne propriété Desplanques

Compte-tenu du contexte des lieux, le parti pris d'aménagement du site s'est engagé vers la proposition par le service des Espaces verts d'un projet de parc naturaliste comprenant itinéraire de découverte, partie laissée en friche, ancrage du projet dans son empreinte historique.

Pour ce faire, des premières investigations de terrain ont été conduites dès 2019 par un groupement d'experts botanistes et écologues. Dans ce cadre, les différents milieux de l'aire d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet de parc naturaliste.

L'attention s'est notamment portée sur les milieux

naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore.

> État existant et contexte

- Un espace situé dans un vallon à proximité du centre-ville,
- Un monument historique classé, la place Osiris, comme entrée originelle,
 - Un terrain libre de 2 ha, recolonisé par la végétation,
- Une partie d'un ancien parc ornamental, le domaine de Malmaison,
 - Plusieurs périmètres de protections présents,
- Une enveloppe de disponible au titre de la gestion et du suivi des mesures de compensation en faveur des milieux naturels, dans le cadre du futur Tram 1,
 - Un ancien parc qui s'est naturalisé dans sa période d'abandon et se présente maintenant comme un boisement constitué pour partie par des arbres hérités de l'ancien parc et pour autre partie d'essences issues de semis spontanés.



	Arbre existant (tronc de diamètre supérieur à 10cm)		Haie libre (composée d'arbustes et d'arbrisseaux laissés en port libre)
	Conifère existant (tronc de diamètre supérieur à 10cm)		Allée empièrée avec couche de fermeture compatible PMR (de type stabilisé)
	Boisement existant (tronc de diamètre inférieur à 10cm)		Bande enherbée régulièrement entretenue (pour mettre en valeur les allées)
	Arbre semencé planté (pour diversifier les espèces présente dans le boisement)		Massif planté (composé d'arbustes, de grimpantes, de couvre-sols et de vivaces)
	Arbre d'alignement planté (pour créer ou renouveler un alignement d'arbre)		Mare zone en eau
	Fossé nettoyé planté d'arbrisseaux et d'arbustes		Mare zone en eau plantée
	Clairière (espace ouvert préservé dans le boisement)		Platelage hors sol en bois
	Zone de refuge (espace préservé sans présence humaine, boisé ou en clairière)		Sentier (constitué avec un broyat et des déchets végétaux récupérés sur site)
	Prairie (espace prairial fauché annuellement, préservé ou créé)		Banc
	Arbre fruitier planté (pour composer un verger avec différentes variétés)		Panneau et/ou dispositif informatif et/ou pédagogique et/ou ludique

> Un fort potentiel

- Un ensemble d'habitats diversifiés pour la faune et la flore à partager et à faire découvrir,
- Un élément à intégrer au réseau de Trame verte et bleue de la ville,
- Une articulation à restituer avec la place Osiris, ancien accès principal du domaine de Malmaison,
- Un site proche du futur terminus du tram 1 dont l'accessibilité sera à gérer.

> Des pistes de projet

- Restituer par l'évocation l'ancien tracé du parc du château de la Malmaison,
- Rétablir la symétrie de la place Osiris et retrouver l'accès d'origine au terrain ex-propriété Desplanques,
- Créer des cheminements sans perturber les sols en place,
- Mettre en valeur les habitats existant et créer de nouveaux milieux favorables au renforcement de la biodiversité (notamment création d'une mare),
- Préserver au maximum les arbres existants et restaurer les alignements anciens,
- Planter de nouveaux arbres pour le renouvellement et la diversification des espèces sur site,
- Implanter des dispositifs informatifs, ludiques et pédagogiques visant à l'explication du projet et à la présentation du lieu et de ses intérêts divers (faune, flore, contextes écologique, etc..),

Toujours au stade d'études, ce projet pourrait voir le jour prochainement selon les derniers arbitrages et obtentions de financements.

> L'aménagement de nouvelles parcelles de jardins familiaux et la création de jardins partagés

Sur l'emprise d'un terrain communal de 5 000 m² situé aux limites du centre-ville, la Ville projette l'aménagement de nouvelles parcelles de jardins familiaux et la création de nouveaux jardins partagés.

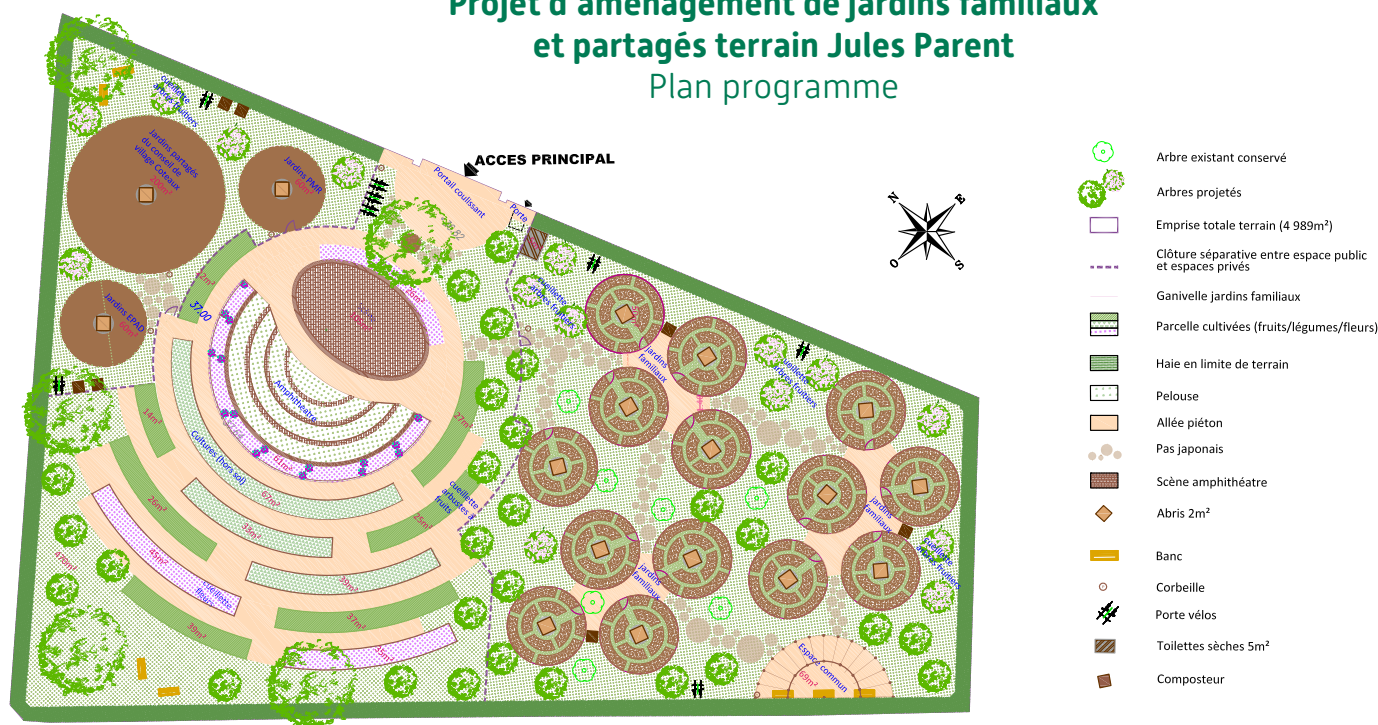
Connecté avec son environnement et les besoins des habitants, le projet intègre plus largement un espace ouvert et convivial dédié à tous les publics et permettant la cueillette sur des cultures nourricières de petits fruitiers. Dans le détail, les aménagements prévus consistent en la création de :

- 14 parcelles de jardins familiaux de 50 m² de surface cultivable chacune (Espace clôturé/privatisé),
- 3 jardins collectifs partagés sur 320 m² de surface cultivable (potentiellement affectés Collectif Village Coteaux / EPHAD / Accessible PMR etc..) / (Espace clôturé/privatisé),
- 1 zone de rencontre, détente et loisirs comprenant :
 - 1 « espace cueillette » constitué de jardinières hors sol en accès libre pour plantation de petits fruits (framboises, groseilles, fraises, etc..), de plantes aromatiques (thym, romarin, menthe, etc), de plantes potagères, etc..
 - 1 amphithéâtre axé sur l'entrée permettant l'accueil de petits événements, etc.. (scène de 106 m²).

Ce projet prévoit enfin la plantation de 46 arbres ornementaux et fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers etc..).

Projet d'aménagement de jardins familiaux et partagés terrain Jules Parent

Plan programme



> La poursuite du programme de transformation des cours d'écoles au format cours O.A.S.I.S

Avec 30 écoles maternelles et élémentaires publiques déjà disséminées sur son territoire, et bientôt 31, la ville compte un patrimoine de cours d'écoles très important.

Souvent construites sur des programmes de conception et d'aménagement anciens, les cours de nombre de ces établissements appellent des rénovations, des transformations pour mieux répondre aux nouveaux enjeux de socialisation à l'école, de changement climatique et de biodiversité.

Pour ce faire, la Ville s'est engagée durablement sur un programme de transformation de l'ensemble de ces cours d'écoles au format O.A.S.I.S au rythme d'une cour par an.

Ces travaux poursuivent le plus souvent les travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires conduits par la Ville au titre du Marché Public Global de Performance n°1 débuté en 2022. Sept établissements scolaires étaient concernés par cette première tranche du M.P.G.P.

Les prochains établissements à devoir faire l'objet de projets O.A.S.I.S pourraient bien être les écoles élémentaires Georges SAND, Claude Monet ou Bons Raisins...

> Le renouvellement urbain de la résidence des Bulvis

Projet ambitieux visant à engager une opération de renouvellement urbain de la résidence dite « des Bulvis ». Actuellement composée de 202 logements gérés par le bailleur social BATIGERE, cette copropriété, constituée de trois immeubles, présente de nombreux dysfonctionnements et pathologies bâtimentaires : conception obsolète des logements, performances thermiques très insuffisantes, environnement peu qualitatif, problématiques récurrentes de stationnement, etc.

En 2022, la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (DUA) a proposé au Maire de reprendre ce dossier et d'étudier un projet global intégrant :

- la démolition des 202 logements existants,
- leur reconstruction sur site,
- la mobilisation des fonciers communaux attenants à la propriété de BATIGERE pour permettre la reconstruction des logements sociaux existants,
- ainsi que la réalisation d'environ 150 logements supplémentaires, permettant au bailleur d'assurer le financement de l'opération.

Au-delà de sa dimension sociale, ce projet revêt des enjeux multiples. Il s'agit notamment de désenclaver ce secteur, de concevoir une opération dont les volumes s'intègrent harmonieusement dans l'environnement urbain existant, de requalifier les espaces publics, de traiter durablement la question du stationnement et de créer un nouveau parc public d'environ 1 800m² afin d'améliorer significativement le cadre de vie.

Dans cette perspective, une attention particulière a été portée au traitement volumétrique du projet. Les hauteurs envisagées s'échelonnent ainsi de R+3 à R+6 attique, afin de garantir une insertion urbaine progressive et qualitative. Les gabarits les plus élevés sont positionnés en limite du cimetière, tandis que les hauteurs plus basses (R+3) permettent d'assurer une transition cohérente avec le tissu pavillonnaire environnant.

> Une opération résidentielle en lien avec le Ministère des armées sur leur propriété située rue Gallieni

Ce dossier s'inscrit dans un travail engagé de longue date avec les représentants du ministère des Armées. En 2021, ce dernier a exprimé sa volonté de conduire une opération immobilière d'envergure sur ce foncier, dans le cadre de sa stratégie de gestion patrimoniale.

La réalisation du projet a été confiée à un groupement : « NOVÉ » associant EIFFAGE et le bailleur social VYV. Spécialement constitué pour le compte du MINARM, ce groupement à vocation à mettre en œuvre le plan d'action immobilière du ministère à l'échelle nationale

À l'issue de nombreux échanges, un accord a pu être trouvé avec le Ministère, tant sur la programmation que sur les modalités de suivi administratif.

En l'espèce, le projet se compose de :

- 21 pavillons
- 121 logements collectifs répartis dans 5 bâtiments
- 1 crèche installée en RDC du bâtiment donnant sur la rue Gallieni.

Le programme comporte également un parc, actuellement privé, qui sera ouvert au public. Cet espace d'environ 6 600m² viendra compléter l'offre en espace vert sur le quartier.

Une attention particulière a été portée à l'insertion urbaine du projet. Les pavillons seront réalisés en R+1, tandis que les constructions collectives atteindront, pour les plus hautes, un gabarit de R+6, permettant de concilier densité maîtrisée et intégration dans le tissu environnant.

UN PATRIMOINE PAYSAGER ET VÉGÉTAL VALORISÉ

LES PARCS ET LES SQUARES

Rueil-Malmaison comprend 42 parcs et squares ouverts au public. Le plus vaste de ces parcs est celui de Bois-Préau.

- **Le parc de l'Amitié (1,5 ha)**, situé en plein centre-ville, est autant un havre de paix qu'un lieu de détente très prisé des riverains. Il s'articule autour d'un jardin japonais et de nombreux petits jardins thématiques : jardin ouzbek, jardin de senteurs, jardin Renaissance et théâtre de verdure. Une roseraie en hommage à l'Impératrice Joséphine permet d'admirer de nombreuses variétés de roses, parmi lesquelles la rose « Jubilé Impérial » et la rose « Souvenir de Joséphine ». Les jumelages avec des villes étrangères ont permis d'intégrer des plantations symboliques d'arbres provenant de chaque pays.

[Équipement labellisé « Refuge LPO » et « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »].



- **Le parc de Bois-Préau (17 ha)**, également situé dans le centre de Rueil-Malmaison, est un écrin vert où la statue de Joséphine rappelle au promeneur que le parc appartenait au Domaine de Malmaison. Ce jardin historique a conservé son style à l'anglaise de la fin du XVIII^e siècle, tout en courbes, pentes douces, rivières et bassins. Des

arbres bicentenaires, notamment les pins laricio ou des groupes remarquables de noisetiers de Byzance, offrent leurs ombrages. Au centre, c'est une vaste pelouse qui accueille les visiteurs en promenade dans un cadre majestueux et romantique.

Le parc de Bois-Préau est un domaine national, entretenu jusqu'à présent par la Ville par convention d'ouverture au public. Depuis 2022, la Ville, en accord avec les services de l'État, a modifié ses pratiques d'entretien sur le site. Dorénavant géré de manière écologique et plus extensive, ce sont des chevaux attelés qui procèdent à l'ensemble des tontes et fauches annuelles avec des matériels exclusivement entraînés par la force animale.



- **Le parc des impressionnistes (1,2 ha)**, situé face à l'île des impressionnistes dans le village de Rueil-sur-Seine, est de conception contemporaine. Il doit son charme particulier à la mise en scène de l'élément aquatique et aux plantes vivaces qui habillent formidablement les lieux. Une pièce d'eau agrémentée d'une passerelle de bois et d'un petit kiosque participe de l'évocation du jardin de Claude Monet à Giverny. Une roseraie et un jardin blanc complètent l'éclat et l'originalité de ce jardin.

[Équipement labellisé « Refuge LPO » et « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »].



Parc des Impressionnistes
Vue sur le jardin Blanc

• **Le parc Carrey de Bellemare (1,1 ha)**, situé dans le village des Mazurières, a mis dès sa création l'accent sur les pratiques de « jardinage écologique ». Il se compose de plusieurs espaces de prairies naturelles, de prairies fleuries et de trois jardins thématiques (un jardin des insectes, un jardin de garrigue et un jardin de graminées). Le travail de conception des zones de prairies fleuries a permis de développer des mélanges favorisant la cueillette par les habitants et le maintien du potentiel écologique pour la faune. La préservation et le développement de la biodiversité étant ici fixés comme priorités majeures, les modes de gestion et choix des matériaux sont guidés par la logique écologique.

(Équipement labellisé « Refuge LPO » et « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »).



Parc Carrey de Bellemare

• **Le parc du Père Joseph (0,9 ha)**, dans le village Richelieu-Châtaigneraie, est un lieu de promenades en famille, équipé de jeux pour enfants. Ancien vestige vert du domaine de Richelieu, il abrite également le centre culturel de l'Ermitage, qui fut la maison du Père-Joseph, éminence grise de Richelieu.

• **Le parc des Bords-de-Seine (6 ha)**, situé entre le boulevard Bellerive et le chemin rural 25 (sur l'emprise de l'ancien « Stade ESSO »), a été acquis par la Ville en 2020. Il offre aux Rueillois la possibilité de profiter de 6 nouveaux hectares d'espaces verts et de loisirs. Ce nouveau site permet d'accroître le patrimoine vert de Rueil, s'étendant désormais sur près de 145 hectares. (Équipement labellisé « Refuge LPO » et « 500 petits patrimoines naturels en Île-de-France »).

LES ESPACES NATURELS

Les espaces naturels constituent des lieux de promenade, mais aussi de découverte. Leur entretien est fondé sur une gestion écologique, respectueuse de la biodiversité et de la vie sauvage.

• **La forêt domaniale de Malmaison (Bois de Saint-Cucufa - 200 ha)**, est gérée par l'Office national des forêts qui travaille en partenariat avec la ville pour l'accueil du public. Un parcours de santé de 2 km, ainsi qu'une boucle cyclable de 4 km ont été aménagés pour les sportifs. Les promenades autour de l'étang permettent d'apprécier une flore aux espèces variées et une faune constituée notamment de poissons, d'amphibiens et de canards.

• **Le vallon des Gallicourts (50ha)**, situé au cœur du Parc Naturel Urbain, s'étend de l'étang de Saint-Cucufa aux berges de Seine, en passant par la Plaine des Closeaux. Il constitue un site naturel exceptionnel dans le département du fait de son étendue et de ses caractéristiques valorisantes :



Vallon des Gallicourts

- **Un véritable laboratoire d'écologie à ciel ouvert** qui offre un terrain d'observation de plus de 300 espèces ou variétés de faunes et de flores, dont certaines rares comme la bécasse des bois ou la tulipe sauvage, plante protégée au niveau national.

- **Un belvédère unique**, à partir du Chemin des Cormailons, qui met à disposition des vues depuis les hauteurs à l'ouest du vallon et montre tout le Nord de l'agglomération parisienne d'où se distinguent nettement le Mont-Valérien et les constructions du quartier d'affaire de la Défense. Aménagé avec des mobiliers destinés à la lecture du paysage dans son contexte historique, naturel et géographique, cet équipement permet au promeneur de se projeter dans l'histoire de Rueil et de son patrimoine. À proximité, la forêt et le lotissement de la Malmaison sont en continuité avec les espaces naturels du coteau.

- **Un vallon à l'ambiance de « petite campagne »** cerné par la forêt de la Malmaison. Le vallon recèle sur tout le coteau ouest des emprises cultivées ou en friches et quelques prairies. L'ambiance rurale y domine, provoquant un fort sentiment d'évasion chez le promeneur. Au travers de ses cultures et de ses vergers, le site est une évocation de l'histoire du département. En 2020, dans le cadre de son opération « 1 000 arbres pour Rueil », la Ville a travaillé à la revalorisation des vergers de conservation végétale qui intègrent les lieux avec la plantation

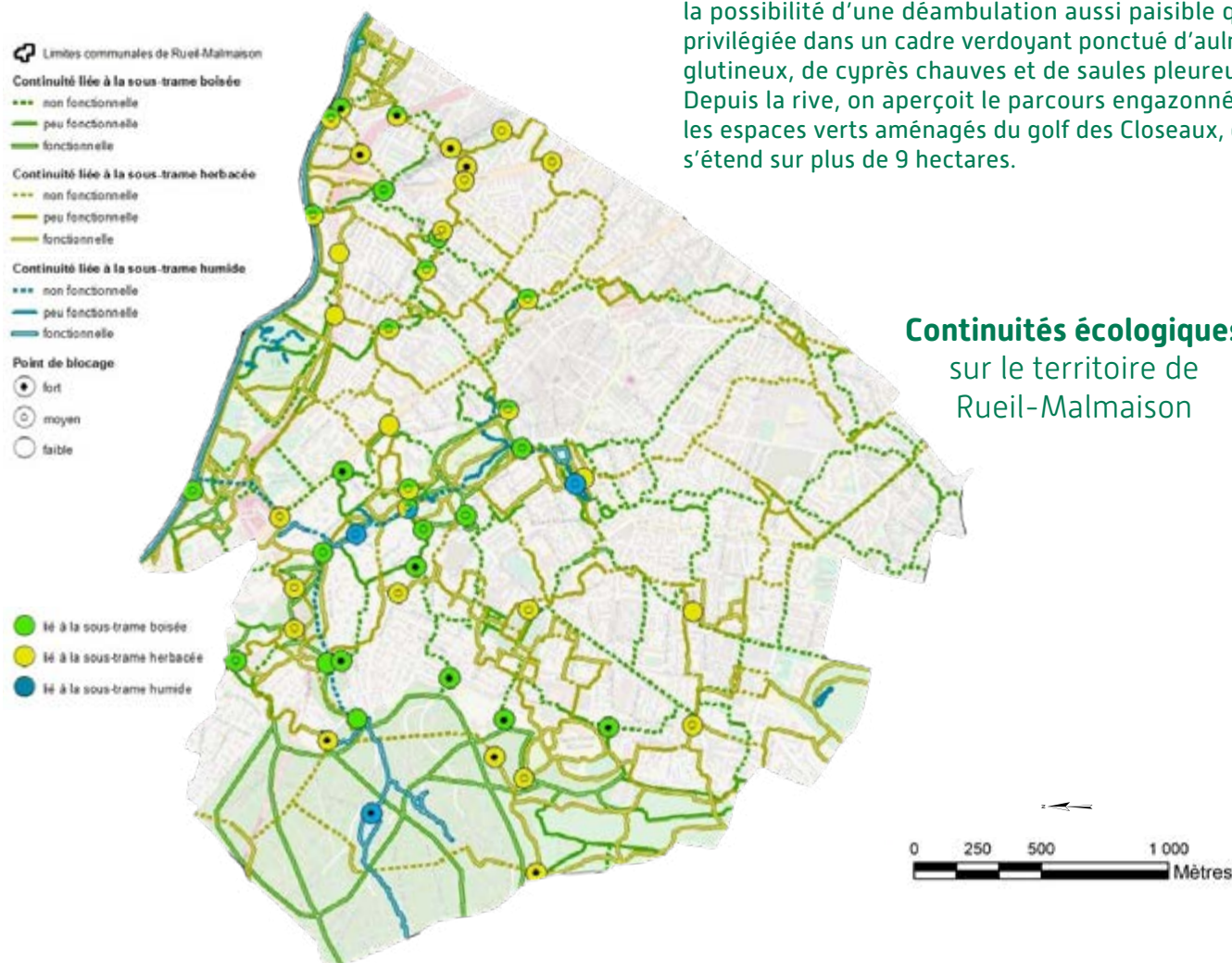
de plus de 300 nouveaux sujets sélectionnés parmi des variétés anciennes indigènes à la région Ile-de-France et au bassin parisien.

• **La plaine des Closeaux et l'Espace Naturel des Closeaux (11,5 ha)**, aménagés au pied du vallon des Gallicourts et bordés par la Seine, sont d'importants espaces champêtres et de clairières ouverts à disposition des promeneurs, joggeurs et cyclistes. La passerelle des Gallicourts, qui surplombe la RD 913, leur permet de rallier les berges de Seine depuis la forêt de la Malmaison à l'abri des voitures, et d'ainsi parcourir plus de 10 km dans un cadre préservé. Un espace jeux et des bancs publics ainsi que des aires de pique-nique sont également à la disposition des promeneurs pour des moments de détente en famille ou entre amis.

Ici, les modes d'entretien sont rigoureusement écologiques. L'éco-pâturage est mis en place de juin à septembre sur certaines zones et les zones de fauches sont traitées à l'aide d'attelages de chevaux équipés de matériels strictement entraînés par la force animale.

• **Les berges de Seine et l'ancien chemin de halage**, sur les traces de Manet et de Renoir, la promenade s'étend aujourd'hui sur plus de 3.5 km sur le territoire communal. Plus loin, elle permet de relier confortablement, à pieds ou à vélo, Rueil-Malmaison à Gennevilliers sans risque de croiser un seul véhicule motorisé sur plus de 7 km. Arpentées depuis le XIXe siècle par des promeneurs alors curieux d'y découvrir canotage et guinguettes, les berges de Seine offrent aujourd'hui aux familles la possibilité d'une déambulation aussi paisible que privilégiée dans un cadre verdoyant ponctué d'aulnes glutineux, de cyprès chauves et de saules pleureurs. Depuis la rive, on aperçoit le parcours engazonné et les espaces verts aménagés du golf des Closeaux, qui s'étend sur plus de 9 hectares.

Continuités écologiques sur le territoire de Rueil-Malmaison



LES VIGNES MUNICIPALES

Ancien pays viticole, Rueil-Malmaison possède aujourd'hui une vigne municipale répartie sur deux sites distincts :

- Le premier est implanté, **rue Cuvier, sur les flancs du Mont-Valérien**. Avec plus de 750 pieds plantés en cépage sauvignon sur près de 1 200 m², cette ancienne vigne abandonnée - exposée sud-ouest en terrain argilocalcaire - a repris son essor d'antan.
- Le second se trouve dans **le quartier de Buzenval** avec 150 pieds de sauvignon répartis sur 400 m² d'orientation est-ouest.

La préservation de cette activité viti-vinicole sur le territoire, outre le maintien de savoir-faire ancestraux, permet l'animation d'une petite vie associative et de quartier très chaleureuse.



Un premier diagnostic phytosanitaire a été conduit en 2020 sur l'ensemble des arbres d'accompagnement de voiries en gestion communale. D'autres études phytosanitaires ont été engagées en 2022, et se sont échelonnées sur l'année 2023 sur la totalité des arbres des parcs et squares, des stades et bâtiments communaux, des écoles et équipements de petite enfance ainsi que sur les cimetières de la ville. L'ensemble de ces données sont régulièrement mise à jour et un nouveau diagnostic phytosanitaire des arbres de la commune est désormais conduit tous les 4 ans.

Le développement de ces connaissances a permis l'établissement d'une cartographie précise de **l'ensemble de ces peuplements** ; c'est un support de gestion précieux autant qu'un outil puissant de communication grand public.

A cet effet, courant 2026, la Ville a décidé d'ouvrir en consultation libre les données OPEN DATA non sensibles relatives à l'ensemble de son patrimoine arboré. Désormais, Chaque Rueillois, chaque visiteur, pourra identifier dans l'espace public l'arbre auquel il tient et trouver sa fiche d'identité avec son nom latin, son nom vernaculaire, ses données dendrométriques...



LES ARBRES

La ville de Rueil-Malmaison compte environ **25 000 arbres en gestion communale, dont 9 000 arbres d'alignement**. Viennent s'ajouter à ce patrimoine près de 4000 arbres gérés par le département des Hauts-de-Seine que l'on trouve le long des routes départementales qui traversent la commune.

Ce patrimoine arboré riche de diversité est géré par une équipe spécialisée dans le domaine arboricole au sein du service des Espaces verts de la ville. **Ces gestionnaires travaillent quotidiennement à la programmation de l'entretien et des tailles de ces arbres. Ils évaluent les risques potentiels engagés par chacun d'entre eux sur leur environnement immédiat.** Chaque arbre fait ainsi l'objet d'un premier niveau de diagnostic visuel régulier, celui-ci consigné sur une fiche patrimoniale individuelle.

Le cas échéant, des études phytosanitaires plus poussées, confiées à des experts indépendants, sont régulièrement engagées dans le but de vérifier la réalité des risques présumés afin d'arbitrer objectivement les nécessités d'abattages d'arbres.

L'amélioration de la connaissance patrimoniale permet, en outre, de mieux programmer les interventions de renouvellement des arbres vieillissants, comptabilisés à environ 150 chaque année. La mise en œuvre de ce suivi longitudinal, de la plantation à l'abattage, permet une maîtrise précise de ce patrimoine dans une démarche de **pérennité et sécurisation**.

Pour les projets neufs et les campagnes de replantations d'arbres, **le plus grand soin est apporté au choix des essences**. Il s'agit de répondre au mieux aux contraintes de l'environnement tout en contribuant à l'optimisation de la biodiversité sans oublier l'esthétique du paysage.



Chataignier remarquable dit Arthur
Hameau de la Jonchères



Hêtre remarquable - Bois de Saint-Cucufa

Renouvellement du patrimoine arboré

Depuis 2020, l'intégration de toutes les données arbres collectées sur le SIG (Système d'Information Géographique) de la ville permet l'exercice d'un suivi phytosanitaire longitudinal précis pour chacun des arbres de Rueil-Malmaison. **Ces conditions exigeantes de suivi permettent désormais de projeter les politiques de gestion de ce patrimoine à 10 ans.**

Pour chaque plantation réalisée, le choix de l'essence est important. Il est d'abord animé par les circonstances de son environnement et par la volonté d'apporter de la couleur, de la diversité dans le paysage avec des arbres à coloration automnale, à écorce, à fructification ou à floraison intéressante. De plus en plus les enjeux parasitaires et prophylactiques, comme le changement climatique qui s'opère, orientent également la sélection végétale et nos modes de replantation.

Sur voiries communales, les replantations sur alignements s'envisagent désormais le plus souvent de manière plurispécifique.

Les principales essences représentées sur les alignements de voiries sont les platanes (*Platanus x acerifolia*, etc..), les marronniers (*Aesculus hippocastanum*, *Aesculus x carnea* 'Briotii', etc..), les cerisiers (*Prunus accolade*, *Prunus avium* 'Plena', *Prunus maackii* 'Amber Beauty', etc..), les poiriers (*Pyrus calleryana* 'Chanticleer' ou 'Bradford'), les cytises (*Laburnum anagyroides*), les liquidambers, les Zelkova (*Zelkova serrata*, *Zelkova serrata* 'Green Vase', etc..), les robiniers (*pseudoacacia* 'Frisia', etc..), les féviers d'Amérique, les chênes (*Quercus hispanica*, *Quercus frainetto*, etc..) et les sorbiers (*Sorbus aria*, *Sorbus* 'Dodong', etc..), les lilas des Indes, les micocouliers, les ormes, les tilleuls, les aubépines, les érables, etc...

Les parcs et squares ou autres grands espaces naturels offrent quant à eux une palette végétale plus étendue et plus diversifiée encore. Ici, les maîtres des lieux, ce sont davantage les chênes, les saules pleureurs, les cyprès chauves, les aulnes, les hêtres, les cèdres, les séquoïas, les frênes, les ifs, les peupliers, les métaséquoias, etc..., qui dans toutes leurs variétés et leur splendeur, marquent le paysage.

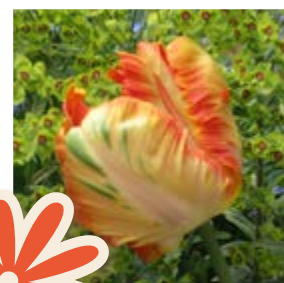
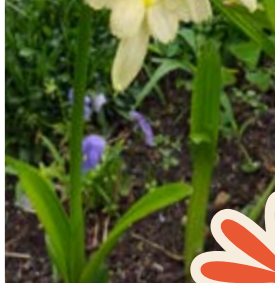
Une charte de l'arbre est en cours de finalisation au sein du service des Espaces verts. Elle aura pour objectif global de donner à l'arbre toute sa place dans le paysage urbain.

Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la Ville a identifié à ce jour 204 arbres remarquables sur son territoire qui représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être préservé. Cela en raison notamment de leur âge, leurs formes et dimensions, de leur environnement, mais également de leur histoire.

Afin de les protéger, leur inscription au PLU permet de préciser drastiquement les conditions dans lesquels peuvent s'opérer les tailles et soins sur ces arbres. De même, les abattages d'arbres sont strictement encadrés et appellent systématiquement l'autorisation de la Ville après étude approfondie des défauts éventuellement rencontrés sur ces sujets.



Ginkgo biloba classé remarquable
Bâtiment de la MGEN



À DIFFÉRENTES
SAISONS SUR LES
MASSIFS DE LA VILLE



Valorisation des rues jardins

Des rues arborées dont la largeur permet l'ajout de plantations arbustives et herbacées, renforcent le caractère vert de l'espace urbain et apportent aux tissus pavillonnaires concernés **une agréable ambiance rurale**.

LES ARBUSTES, ROSIERS ET VIVACES

La palette des arbustes qui orne les rues et les squares traduit la volonté de voir des floraisons, des fructifications ou de couleurs automnales remarquables. La valorisation de cette gamme végétale est une des préoccupations essentielles du service des Espaces verts afin de réduire l'utilisation des annuelles et bisannuelles dans les massifs et d'offrir un autre type de décoration saisonnière.

L'emploi des plantes vivaces dans les massifs est, lui aussi, de plus en plus fréquent. Il répond à une volonté de changement conforme aux orientations prises par la Ville en matière de développement durable et d'économie des ressources (notamment en eau). Il affirme également le souhait affiché du maintien des politiques d'embellissement des espaces verts publics.

En hommage à la passion de l'Impératrice pour la botanique et particulièrement les roses, celles-ci tiennent une place singulière dans la ville. Elles agrémentent de nombreux massifs et roseraies disséminés dans les principaux parcs de Rueil (parcs de l'Amitié, des Impressionnistes, Roseraie Camille Saint-Saëns), des accompagnements de voirie et des ronds-points.



LE FLEURISSEMENT DE LA VILLE

Le fleurissement des espaces publics de la ville de Rueil-Malmaison vise trois objectifs :

- L'amélioration de la qualité de vie des habitants et du paysage,
- L'enseignement du respect de l'environnement au travers des actions pédagogiques et de communication,
- Le renforcement de l'attractivité touristique de la ville.

L'identité de la ville est fortement liée à ses paysages, mais également à la présence de l'impératrice Joséphine qui développa au domaine de Malmaison une collection de roses célèbre dans toute l'Europe et y cultiva sa passion pour la botanique.

L'évocation de son intérêt pour les plantes rares et étrangères ainsi que pour les roses est un élément majeur qui oriente la conception de nombreux espaces publics de la commune. La recherche d'originalité et l'utilisation d'une palette végétale diversifiée est appliquée en veillant à préserver la qualité plutôt que la quantité ainsi que l'harmonie des compositions.



La Ville s'attache à mettre en valeur chacun de ses quartiers en adaptant le fleurissement aux particularités des différents sites, bâtiments communaux et monuments. Les fleurissements proposés sont diversifiés, continus tout au long de l'année et adaptés à chaque saison. Bien sûr, la dimension touristique est toujours dans la mire également. La qualité, l'originalité, la générosité des scènes végétales présentées doivent le plus possible susciter l'émotion du visiteur.

À l'automne, l'emploi des vivaces à feuillage persistant et décoratif vient compléter les bisannuelles et les bulbes dans les massifs.

Au printemps, des vivaces sorties de leur hivernage apportent, par leurs feuillages, formes et textures variées, ainsi qu'un certain dynamisme aux compositions annuelles.

L'arrivée de l'automne et l'approche des fêtes de fin d'année est, quant à elle, ponctuée par l'installation de nombreux décors saisonniers sur les points de fleurissement les plus stratégiques.

L'amélioration du cadre de vie, apportée par la qualité de l'espace public, s'effectue avec la volonté de renforcer la biodiversité du patrimoine végétal communal et en s'attachant à préserver les ressources naturelles. Le plus souvent, les nuances des coloris proposés sont en cohérence avec les différentes expositions et les rythmes de circulation des usagers.

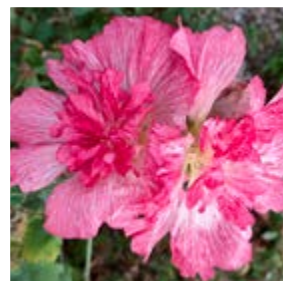
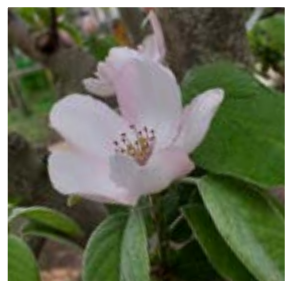
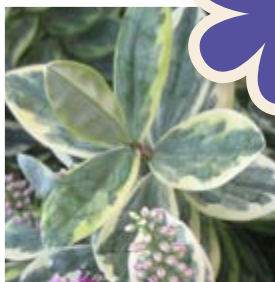
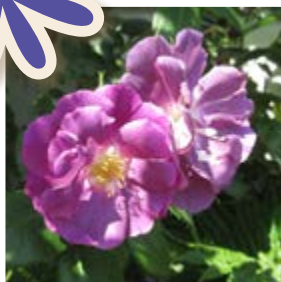
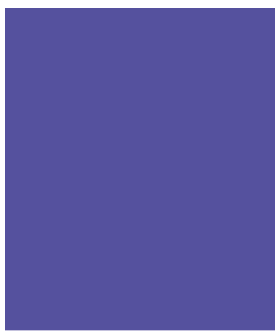
Pour son fleurissement, la Ville travaille continuellement à l'amélioration de ses pratiques, en accord avec les enjeux du Développement Durable, tels que :

- Favoriser les aménagements en pleine terre et limiter le fleurissement hors sol,
- Économiser l'eau,
- Limiter le recours aux intrants de synthèse,
- Adapter la gestion en fonction des typologies de sites.

De nombreuses habitudes se sont alors intégrées afin de répondre à ces objectifs :

- Les suspensions ainsi que les jardinières installées sur les mobiliers de voiries, ont été réduites au cours des dernières années et font désormais l'objet d'une **utilisation limitée aux espaces très contraints**,
- L'utilisation de paillage, de couvre-sols et de plantes adaptées à leur lieu de plantation **permet de réduire sensiblement les consommations en eau** et les contraintes de désherbage,
- Les agents **estiment au plus juste les besoins en renouvellement des plantes** dans les massifs, des fiches par sites quantifient les intrants et les restants. Après la floraison des massifs de bisannuelles et bulbes, ces derniers sont distribués aux habitants.
- L'usage des plantes annuelles et bisannuelles est proscrit dans les espaces situés en milieu naturel. Les prairies fleuries naturelles et les essences indigènes



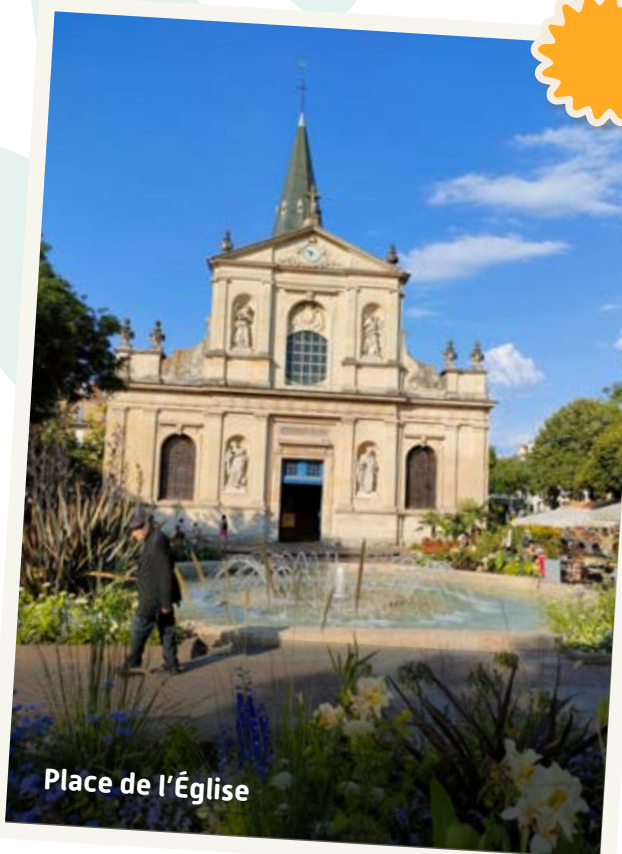


À DIFFÉRENTES
SAISONS SUR LES
MASSIFS DE LA VILLE



sont **privilégiées pour ces sites.**

- Les plantes vivaces, les graminées et les bulbes naturalisables sont de plus utilisés dans la composition des massifs pour conserver l'esthétique d'un fleurissement opulent, mais **tendre vers un fleurissement raisonné** en cohérence avec son environnement et inscrit dans une logique d'économie.



Place de l'Église



LES JARDINS FAMILIAUX ET JARDINS PARTAGÉS

En 2009, 16 premières parcelles de jardins familiaux ont été aménagées, rue Léon Hourlier. Cette première initiative a rencontré un vif succès.

En réponse à cet engouement, courant 2014, la Ville a aménagé 4 parcelles supplémentaires rue Léon Hourlier et 29 parcelles rue des Dix-Huit Arpents. **En 2020, le site Hourlier s'est une nouvelle fois vu enrichi de 2 nouvelles parcelles.**

Compte tenu de la réussite de ces projets et de la demande toujours plus forte des administrés, **plusieurs projets d'aménagements sont en cours de réflexion.**

Sur la commune de Rueil-Malmaison, les jardins familiaux existants **totalisent actuellement 51 parcelles.**

Dans les jardins, rue Léon Hourlier, la taille des parcelles varie entre **100 et 140 m²** ; dans la rue des Dix-Huit Arpents, entre 40 et 60m². Les loyers sont de 1,30€/m²/an. L'utilisation de ces jardins est soumise à un **règlement assez strict** : la proportion des cultures potagères doit être significativement majoritaire en rapport au fleurissement et l'usage des pesticides y est interdit.

L'attribution d'une parcelle se fait par tirage au sort parmi une pré-sélection de foyers rueillois ne possédant pas de jardin et habitant à proximité.

Deux projets d'aménagement de **jardins partagés** ont été portés, soutenus par la Ville ces dernières années.

Tout d'abord, ce fût le projet « Graines en Seine » en 2022, du nom de l'association qui aujourd'hui gère le Jardin. Situé sur le site de Michel RICARD et fort de son succès, ce jardin s'est depuis étendu pour compter 40 bacs potagers.

En 2023, un autre projet, « Plaine Terre », voyait le jour sur le site du Complexe Jacques LENOBLE. Ce jardin partagé fonctionne lui aussi formidablement bien et compte 60 bacs potagers.



Parc des Impressionnistes



Jardins familiaux
Léon Hourlier



UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ

GESTION DES DÉCHETS ET PROPRETÉ DE LA VILLE

La gestion maîtrisée des déchets végétaux

La Ville de Rueil-Malmaison a été labellisée « opération exemplaire » par l'ADEME pour son projet « Jardiner au Naturel ». Celui-ci consiste à inciter les foyers à réaliser leur propre compostage domestique et à mettre en œuvre des pratiques de jardinage écologique sur leur terrain. Depuis 2006, 4 857 foyers rueillois ont été dotés de composteurs.

Le dispositif de la Ville permet aux Rueillois d'acquérir des composteurs et lombricomposteurs gratuitement.

La campagne se poursuit chaque année et a été transférée à l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense (POLD). Cette opération a notamment été distinguée par le conseil départemental 92 lors du Trophée IDEES 92.

Chaque composteur de jardin permet de valoriser sur place environ 250 kg de déchets de cuisine par an en plus des déchets de jardin. Ce système permet d'éviter le transport des déchets verts à environ 50 km de Rueil pour être transformés en compost par des techniques thermiques au terme de plusieurs heures à 170°C, ce qui a un réel impact sur l'environnement. De plus, la flore locale profite ainsi d'un enrichissement sur place grâce au produit du compostage.



Par ailleurs, les composteurs bois étant fabriqués par le centre de détention de Toul, ils sont vecteurs d'insertion professionnelle et sociale.

La propreté de la ville et la collecte des déchets ménagers

La propreté des 130 km de rues de la ville est assurée par le service Voirie-propreté de Rueil-Malmaison, par le biais d'un important marché d'entretien. Par ailleurs, la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages et verre) est gérée par l'établissement public Paris Ouest La Défense (POLD). En plus de ces collectes, un service de ramassage des déchets verts est assuré en porte à porte tous les mardis et mercredis de mi-mars à décembre.

Ce ne sont pas moins de 1 600 tonnes de déchets verts qui sont ainsi collectés chaque année pour compostage et valorisation.

Les habitants peuvent profiter deux fois par an d'une distribution gratuite de compost fait à partir de leurs déchets végétaux collectés en porte à porte et en déchetterie (100 m³ distribués chaque année).

Depuis 2024, POLD met également en place une collecte des déchets alimentaires via 75 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble de la ville. Ce sont ainsi près de 300 tonnes de déchets alimentaires qui sont désormais collectés chaque année et sont ensuite méthanisés en usine de traitement spécialisée, sur la commune de Gennevilliers.

Le ramassage des encombrants, quant à lui, est assuré tous les 15 jours selon un planning établi par zone de collecte. De plus, les agents de POLD animent chaque week-end un service de déchetterie sur un site dédié et destiné à collecter les déchets qui sont sujets à un tri spécifique (mobilier, ferraille, bois, appareils électriques et électroniques, papiers-cartons, déchets toxiques, déchets verts, etc.).

La Ville assure gratuitement le service de l'effacement des graffitis visibles du domaine public auprès de tous les propriétaires d'immeubles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2000, des agents municipaux découvrent une momie dans les encombrants de la ville. L'inscription qu'elle porte révèle l'identité de la défunte, une fillette nommée Ta-Isetn «Celle d'Isis». L'étude du corps dévoile son âge, entre 4 ou 5 ans. La momie de Ta-Iset repose désormais au sein du musée d'Histoire Locale de la ville.



Les espaces canins

73 micro-espaces canins sont répartis dans tous les villages de la ville. On y retrouve facilement des distributeurs de sachets « Toutounet ». Pour inciter à leur utilisation, la Ville a mis en place le plan de ces espaces sur son site internet.

LA MOBILITÉ REPENSÉE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR

Développement du réseau cyclable et des circulations douces

Rueil-Malmaison est notamment à l'initiative d'un plan de réduction de la pollution de l'air. Pour faciliter les mobilités vertes, 10 stations Vélib' Métropole sont actuellement en service sur la commune. De plus, la municipalité subventionne fortement l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers (près de 400 dossiers sont traités chaque année). Le « Mobipôle », ouvert en 2015 et situé à côté de la gare du RER A, permet, quant à lui, de favoriser l'utilisation des transports en commun et du vélo. Un parking sécurisé de 400 places est réservé à ces derniers.

Un plan de circulation ambitieux, spécialement conçu pour les piétons et cyclistes, a également été imaginé. Les axes de déplacements doux et apaisés ainsi constitués pour les Rueillois trouvent aussi l'intérêt d'embellir la ville grâce à des accompagnements végétalisés. Quelques réalisations à titre d'exemples :



Bords de Seine - Chemin de Halage

- **La promenade des berges de Seine** : sur plus de 3,5 km de Bougival à Nanterre, offre aux piétons et aux cyclistes un cheminement agréable. Celui-ci permet de circuler en famille, en toute quiétude, le long du fleuve dans un cadre verdoyant ponctué de saules pleureurs et de grands cyprès chauves. Plus loin, cette promenade permet de relier confortablement Rueil à Gennevilliers sans risque de croiser un seul véhicule motorisé sur plus de 7 km.



Promenade en berge de seine

- **La Promenade de l'Hippodrome** : une circulation douce de 5,5 km a été aménagée aux abords du Paris Country Club et de l'hippodrome de Saint-Cloud. Cet équipement offre une continuité entre les communes de Saint Cloud, Garches et Rueil-Malmaison.

- **La Promenade de la Duchesse de Cadore** : sous l'ombrage de majestueux châtaigniers, une circulation douce de 1 km de long a été constituée afin de relier la forêt de Saint-Cucufa au village de Buzenval. Cette déambulation permet de passer à proximité de la stèle du célèbre peintre Henri Regnault, mort pour la France le 19 janvier 1871 lors de la Bataille de Buzenval.

- **La liaison douce entre le Côteaux des Gallicourts et la Plaine des Closeaux** : Cheminer à pied ou à vélo au cœur du Parc Naturel Urbain se fait aujourd'hui d'un seul trait. Cet agencement comprend une piste cyclable et piétonne éloignée de la route et apportant confort et sécurité aux promeneurs et joggeurs. La liaison douce entre la forêt de la Malmaison, la passerelle des Gallicourts, la Plaine des Closeaux jusqu'aux berges de Seine est ainsi complètement assurée. Des panneaux d'information renseignent les promeneurs sur la faune et la flore ainsi que sur les temps de parcours.

Développement des transports en commun

Pour faciliter le déplacement de ses habitants, Rueil-Malmaison dispose de nombreux réseaux de transports en commun :

RER A : Rueil-Malmaison est desservie par le RER A, ligne qui relie Saint-Germain-en-Laye à Boissy-Saint-Léger. La gare, située entre les rues Pereire et des Deux Gares, permet de rejoindre La Défense en 10 minutes, Paris Charles de Gaulle-Étoile en 15 minutes, et Les Halles en 20 minutes.

Lignes de bus et navettes : 16 bus et navettes desservent la ville, y compris jusqu'à Paris.

Métro 15 : Rueil-Malmaison sera desservie par la future ligne de métro 15 ouest du Grand Paris Express. La gare Rueil-Suresnes-Mont-Valérien fait partie du

tronçon Pont de Sèvres-Nanterre La Folie, de la ligne de métro 15 ouest du Grand Paris Express. La ligne sera mise en service à l'horizon de 2031.

Tramway 1 : Le projet prévoit de prolonger le Tram 1 depuis Colombes jusqu'à Nanterre et Rueil-Malmaison, soit 15 stations supplémentaires sur un parcours de 7,5 km. L'achèvement des travaux est prévu pour 2031.

Pour faciliter les déplacements de ses 55 000 voyageurs quotidiens, la gare de Rueil-Malmaison a fait l'objet d'importants travaux de réaménagements. Il s'agit du projet « Mobipôle », qui a été inauguré le 5 novembre 2016.

Ce pôle multimodal met à disposition des voyageurs un espace Véligo, doté de 400 places, sur deux niveaux. C'est le plus grand d'Île-de-France.

Il permet également le lien entre le RER, les lignes de bus, le parking à vélo, les taxis..., et de nombreux autres moyens de déplacement.



Développement des véhicules électriques

Depuis quelques années, la Ville remplace ses véhicules municipaux de Crit'Air 3, 4 et 5 par des véhicules électriques (Crit'Air vert), des véhicules hybrides rechargeables (Crit'Air 1) ou des véhicules récents, mis en circulation à partir du 1er janvier 2011 (Crit'Air 1 et 2).

Pour faciliter et encourager l'usage de véhicules électriques sur le territoire, 19 stations de bornes de charge Métropolis sont accessibles, représentant 94 bornes, dont deux pour la charge rapide. Les ambitions de la Ville en matière de réduction de son empreinte carbone et de consommation d'énergies fossiles forcent toujours plus loin les engagements sur l'usage de véhicules et mobilités « propres ».



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE

Depuis plusieurs années, la Ville de Rueil a engagé une politique active de réduction de la consommation d'énergie liée à son réseau d'éclairage public. À cet effet, des investissements importants sont consacrés chaque année à la rénovation des équipements d'éclairage vieillissants, au profit de dispositifs à LED beaucoup moins énergivores et modulables en fonction de l'intensité lumineuse durant la nuit.

En 2025, près de 1 000 points lumineux auront été renouvelés, ce qui a permis d'atteindre un taux de 54 % de points lumineux remplacés par des LED.

Les travaux en cours visent à améliorer la qualité de l'éclairage pour les habitants de Rueil, tout en tenant compte de la préservation de la faune et de la flore environnantes. Là où la géométrie des rues le permet, des détecteurs de présence sont installés, permettant ainsi de limiter considérablement l'éclairage inutile.

Le marché de l'éclairage public de la Ville est actuellement en phase de renouvellement. L'objectif de ce projet est de parvenir à un parc 100% LED d'ici 2030. Pour cela, dès 2026, la Ville a décidé de « mettre le paquet » sur l'éclairage public avec 800 000 € consacrés par an au renouvellement en LED.

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

La Ville s'est engagée dans une politique globale de lutte contre les nuisances sonores. À cet effet, elle a établi des cartes stratégiques du bruit dès 2009, qui ont été actualisées en 2022.

Par ailleurs, la ville de Rueil-Malmaison a adopté le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en février 2014. Ce dernier a été mis à jour en juillet 2018. Désormais établi à l'échelle de la Métropole du Grand Paris (disponible sur le site internet de la ville), ce plan a pour objectifs d'une part, de réduire le bruit auquel sont exposés les habitants et, d'autre part de préserver des zones calmes.

Les actions de réduction du bruit passent notamment par des interventions sur le trafic routier (meilleure intégration de l'acoustique dans les aménagements de voirie, développement des transports en commun, des stations électriques de rechargement des véhicules, des stations vélib, des zones 30 et zones de rencontre) et par la prise en compte de l'acoustique dans l'urbanisme.

Des zones et des cheminements calmes ont été définis. Ils représentent des espaces ou itinéraires accessibles, sans circulation motorisée, où les niveaux sonores sont réduits et où l'environnement paysager est de qualité (Forêt de Saint-Cucufa, parc des Impressionnistes, parc de Bois Préau, vallon des Gallicourts, chemin de halage, jardins familiaux, etc.).

Enfin, des critères acoustiques exigeants ont été intégrés dans le règlement des marchés d'entretien des espaces verts et de la propreté urbaine, privilégiant le recours à des matériels électriques peu bruyants et à faible empreinte carbone (taille-haies, souffleurs à feuilles, débroussailluses etc.).

RÉFECTION DES RUES, AVENUES ET PLACES

La Ville s'efforce au quotidien de proposer à ses habitants des rues, avenues, places et chemins d'une grande propreté, dans un état le plus confortable et sécuritaire possible. Tout au long de l'année, de nombreux travaux permettent de rénover des rues ayant pu souffrir des affres du temps ou ne répondant plus aux critères d'accessibilité et de sécurité.

En réalisant ces différents travaux, les services concernés ont un réel impact sur le quotidien et le bien-être des Rueillois. Ils sont sûrs de se promener dans des axes sains, rénovés et totalement accessibles.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION VISUELLE

L'effacement des réseaux aériens

Chaque année, la Ville procède à l'enfouissement des réseaux dans les rues faisant l'objet de travaux d'aménagement de voirie ou lorsque le besoin est avéré, notamment pour faciliter le développement et les interventions en élagages et soins aux arbres. Cet engagement aide à embellir les rues et les propriétés, en effaçant les poteaux et les lignes aériennes. Par ailleurs, certaines voies ont été dotées de candélabres spéciaux permettant de concilier la sécurité et la présence des arbres d'alignements taillés en voûtes.

La Ville a également signé une charte de téléphonie avec les opérateurs pour obtenir une meilleure prise en compte des impératifs environnementaux dans un objectif de qualité et de transparence, qui est applicable à tout projet d'installation d'antennes relais.

La maîtrise de la publicité et l'harmonisation de la communication municipale

Une grande importance est accordée à la protection de l'environnement visuel. Ainsi, l'affichage municipal et la communication publicitaire sont soumis à un règlement local établi dès 1987.

La communication municipale suit une charte graphique qui permet d'harmoniser et d'établir la cohérence et de renforcer la visibilité des actions de communication.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

Les chemins, lisières, friches, vergers et bois

Dans l'espace naturel sensible que constitue la coulée verte, ont été distinguées et précisées depuis 2003 des zones d'entretien différencié qui font l'objet de prestations particulières bien définies.

Ainsi les chemins, lisières, friches, vergers et bois sont traités spécifiquement. Les zones abritant des plantes rares ou hébergeant une faune intéressante, ou bien envahies de pionnières indésirables, font l'objet de prescriptions spéciales.

Le service des Espaces verts, qui s'attache à toujours mieux valoriser ces espaces naturels et à y favoriser toujours plus de biodiversité a récemment recomposé et mis à jour son plan de gestion pour cette vaste zone protégée.

Prolongeant ses efforts en faveur de la protection et de l'enrichissement du patrimoine naturel local, la Ville a racheté courant 2021, sur l'emprise d'anciennes parcelles privées, 7 ha composés de zones de boisements et de prairies attenants à la Plaine des Closeaux. Ce nouvel espace, dénommé Espace Naturel des Closeaux, a été aménagé « à bas bruit », de telle manière que les impacts environnementaux soient réduits à leur maximum.

Aussi, les ouvertures de cheminements liant ce nouvel équipement à la Plaine des Closeaux et à la berge de Seine ont été constituées grâce au seul ré-emploi des broyages végétaux issus de la sécurisation du patrimoine arboré du site.

De même, les grumes des quelques arbres ayant dû faire l'objet d'un abattage ont été valorisées sur site et permettent désormais, sous forme de bancs, le repos des promeneurs et la contemplation du paysage.

La biodiversité : une richesse diagnostiquée, suivie et préservée à Rueil-Malmaison

La commune de Rueil-Malmaison a été l'une des premières collectivités du territoire du Grand Paris à réaliser un diagnostic complet de sa faune et de sa flore. Un état des lieux, a été mené en 2017 par un bureau d'études spécialisé. Celui-ci a permis l'identification précise des espèces végétales et animales à protéger ainsi que les trames vertes et bleues nécessaires à leur préservation et à leur croissance.



Nichoir au Parc Carrey de Bellemare

De nombreux réservoirs à biodiversité ou corridors écologiques maillent le territoire et sont autant de leviers précieux en faveur du développement de cette biodiversité :

- Le Parc Naturel Urbain,
- La forêt de Saint Cucufa,
- Le parc de Bois-Préau,
- Les 13 000 arbres d'alignements et mails plantés,
- Les nombreux parcs et squares,
- Les jardins des Rueillois.

Grâce à ce « trésor vert », 371 espèces végétales dont 7 espèces à enjeu fort ou très fort sont présentes sur la commune, sans compter les arbres. Il s'agit notamment du Nénuphar blanc, de l'Orobranche du lierre, du Méléilot élevé, du Myosotis cespiteux, du Sagittaire à feuille en cœur, du Pariétale officinale et du Monotrope sucepin.

De plus, 198 espèces animales ont été recensées dans notre ville dont 14 à enjeu fort ou très fort : le Némusien, la Grisette, le Phanéroptère méridional, le Sympétrum de Fonscolombe, l'Agrion de Van Der Linden, le Decticelle bariolée, l'Argus frêle, le Conocéphale gracieux, l'Aeschna grande, l'Oedipode émeraude.

Afin de favoriser la présence de ces espèces végétales ou animales indigènes sur la commune, des projets spécifiques tels que la création ou le confortement de corridors écologiques sont régulièrement étudiés. Ceux-ci répondent aux besoins de se nourrir, de se reproduire ou de se déplacer de chaque espèce.

Consciente de ces enjeux forts, la Ville continue ses aménagements en faveur de la biodiversité et poursuit la communication auprès des habitants. Ainsi, les actions retenues afin de consolider l'installation de la faune et de la flore sont :

- Renforcer la naturalité des espaces verts en adaptant leurs modes de gestion,
- Limiter les espèces exotiques envahissantes,
- Consolider la trame des milieux humides par la création d'un réseau de mares dans les zones qui en sont dépourvues,
- Favoriser les strates herbacées et arbustives dans les écotones,
- Créer des passages pour la faune,
- Augmenter la perméabilité des murets, clôtures et terre-pleins centraux pour la faune,
- Privilégier la mise en œuvre du génie végétal sur les berges de la Seine et des étangs, ...,
- Continuer à développer des outils de communication et de sensibilisation du grand public à la préservation de la biodiversité en ville.

Dans la même continuité d'action, des indicateurs de biodiversité ont été définis et permettent déjà de suivre l'état des populations faunistiques et floristiques. De plus, des inventaires sont menés au minimum tous les 5 ans afin d'actualiser les données de ces patrimoines naturels. En 2026, des inventaires nouveaux sont en cours de réalisation afin de mettre à jour les bases de données existantes et observer l'évolution de ces patrimoines faune et flore.

Des protecteurs pour nos espaces verts et naturels



Dans la continuité des actions et outils développés pour la préservation de ses espaces verts et naturels ainsi que de leur biodiversité, la Ville de Rueil-Malmaison a souhaité se doter de moyens sur mesure pour la sauvegarde de son environnement.

Ainsi, depuis 2021, deux gardes champêtres ont rejoint le collectif des agents de la Ville intervenant sur des missions de police. Avec des fonctions étendues en matière de police rurale, les gardes champêtres interviennent au quotidien sur des problématiques de pollution, de dépôts sauvages, de lutte contre le petit braconnage, de protection de la faune et de la flore, etc. Loin d'être désuet, le retour du garde champêtre trouve toute sa place dans les stratégies développées par la Ville pour la protection de la nature et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

En outre, la police municipale de Rueil intègre 4 effectifs de police montée. Ces cavaliers complètent l'action du garde champêtre en exerçant des patrouilles régulières en forêt de la Malmaison ainsi que sur les nombreux chemins ruraux, les berges de Seine et les grands espaces naturels qui composent le territoire.



RUEIL-MALMAISON | LAURÉAT DU PROGRAMME NATURE 2050

Conçu par CDC Biodiversité, ce programme est l'un des premiers à appliquer les recommandations de la COP 21 (Accord de Paris sur le climat). Il met en œuvre des actions basées sur la nature qui ont pour objectif l'adaptation des territoires au changement climatique et à la restauration de leur biodiversité. Concourant à l'accès au programme en 2019, la Ville de Rueil a eu l'honneur de faire partie des 9 lauréats de l'appel à projets « Nature 2050 – Métropole du Grand Paris » pour son projet sur le renforcement des trames vertes et bleues.

Ainsi, dès la fin 2019, la construction de crapauducs était lancée en forêt de Saint-Cucufa pour permettre la migration des crapauds communs, espèce protégée. Courant 2022, avec l'accord de l'Office national des forêts et de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), un cabinet d'écologues a aidé

le service Environnement au comptage de nuit et au recensement des espèces présentes pendant la migration. Ses comptages s'opèrent depuis chaque année lors de la période de migration.

Poursuivant ses engagements sur le programme, la Ville a créé en 2020 et 2021 deux mares pédagogiques sur le vallon des Gallicourts. L'une d'entre-elles, à la proximité immédiate de l'Eco-Accueil de Loisirs des Gallicourts, sert déjà de terrain d'apprentissages pour les enfants.

Là aussi des inventaires faunes et flore sont constitués tous les 3 ans. Lors du Congrès mondial de la nature des 7 et 8 septembre 2021 à Marseille, la Métropole du Grand Paris et ses partenaires, dont la ville de Rueil-Malmaison, ont pu présenter leurs projets de mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.



Plaine des Closeaux
Fauche des prairies à l'aide de matériel hippottracté

Pieride sur ombellifère



LA PRÉSERVATION DES PAPILLONS

En 2012, afin de préserver l'environnement, la municipalité avait lancé « l'observatoire des papillons de Jardins » avec l'association Noé Conservation et le soutien du Muséum d'Histoire Naturelle. Cette démarche de science participative a permis aux Rueillois de découvrir :

- Des posters pédagogiques présentés lors de manifestations locales, comme le salon du développement durable, sur les bons gestes dans le jardin,
- Le protocole d'identification des papillons.

Des sachets de graines de prairie fleurie, favorables aux papillons, ont également été distribués lors de ces manifestations. En plus de sensibiliser la population, cette action a permis de rassembler des données sur le territoire pour l'inventaire de papillons.

La création d'un observatoire de la biodiversité

Toujours plus innovante et engagée pour la préservation de la nature, la ville de Rueil-Malmaison a créé courant 2021 un observatoire de la biodiversité.

Ce programme de sciences participatives, conduit en partenariat avec des observateurs citoyens identifiés de plus en plus nombreux, permet d'affiner et de conforter les éléments du recensement d'animaux ou de plantes protégés ou non, qui n'ont pas encore été répertoriés sur le territoire. Chaque observateur est ainsi appelé à partager les photos qu'il aura pu prendre de cette biodiversité rueilloise.

Ces données consolidées rejoignent celles des observatoires nationaux et permettent la mise en œuvre des programmes d'actions adaptés à la protection de ces espèces. Afin de partager les travaux constitués, chaque mois les administrés ont la possibilité de découvrir une espèce identifiée au travers ce programme.



Pic épeiche
sur le Vallon des Gallicourts



Écureuil à la Maison de la Nature

LA DÉFENSE DES ABEILLES

La Ville s'est engagée depuis de nombreuses années pour la défense des abeilles et le soutien aux apiculteurs en développant, par convention, **un réseau d'une soixantaine de ruches géré par des apiculteurs rueillois sur des terrains communaux. Ceux-ci ont d'ailleurs remporté le prix du meilleur miel de la Métropole du Grand Paris en 2017, 2022 et 2025.** Ils participent régulièrement à des concours comme le concours national « Ville de Miel » par l'Association des Eco-Maires.

Leur présence lors de manifestations municipales de plein air comme la semaine du Développement Durable et de la Biodiversité, permet, en outre, de diffuser des connaissances sur le rôle des insectes dans la pollinisation et des informations sur les problématiques de leur métier. Ces moments de rencontre leurs permettent de vendre leurs récoltes tout en valorisant l'apiculture urbaine.



Apiculteurs en herbe à l'écoaccueil des Gallicourts

ZERO PHYTO

Dès 2013, le service des Espaces verts a travaillé en transversalité, avec l'ensemble des services de la ville concernés, à l'élaboration d'un plan visant à aller vers le « Zéro Phyto ».

Celui-ci a alors cessé progressivement toute intervention en traitements phytosanitaires dans les parcs et squares, dans les emprises et à proximité des bâtiments communaux ainsi que sur toutes ses voiries.

Courant 2020, la ville a devancé l'appel de l'arrêt d'usage des produits phytosanitaires dans les cimetières et sur les terrains de sports en procédant à la végétalisation de l'ensemble des allées de ses deux cimetières (cimetière

Ancien et cimetière des Bulvis) et en révisant les modes d'interventions jusqu'alors encore retenus sur ses terrains de sports. Le développement de méthodes d'entretien alternatives et innovantes a permis de maintenir la qualité des sites et équipements tout en favorisant la biodiversité et la santé humaine comme animale.

Un travail de communication très important a été opéré pour la mise en œuvre de ces changements de pratiques, particulièrement autour de l'acceptation par les administrés et usagers de la présence de l'herbe – jusqu'ici trop souvent mal identifiée comme « mauvaise » – sur les trottoirs et allées.

Cimetière des Bulvis
Engazonnement des allées



LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

Le service des Espaces verts de la ville s'est engagé à limiter les émissions de CO² en utilisant notamment véhicules propres (entièrement électriques) pour ses déplacements quotidiens.

Plus globalement la Ville prend des mesures concrètes telles que :

- Le renouvellement global de sa flotte de véhicules légers anciens par des véhicules électriques propres classés « Crit'air vert »,
- Le remplacement de la flotte de véhicules et engins municipaux plus lourds par des véhicules et engins récents propres ou moins polluants classés « Crit'air 1 » au maximum,
- La constitution d'un plan de réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics, via une stratégie exigeante de renouvellement des installations énergétiques au travers le marché multi-techniques de la ville,
- La Limitation de la chauffe de la plupart des bâtiments communaux (19°C),
- Le développement systématique d'études pour la mise en oeuvre d'énergies renouvelables dans le cadre de réhabilitations et de travaux neufs.
- La constitution d'un Marché Public Global de Performance (MPGP n°1) ambitieux visant à la réhabilitation de 7 groupes scolaires, en mettant au cœur des projets l'économie énergétique et le confort des usagers, la rationalisation des coûts de maintenance (le M.P.G.P n°1, en cours de réalisation, vise à réduire de 34 % les consommations totales des bâtiments concernés),
- L'instauration d'une zone à faibles émissions,
- Le remplacement systématique des appareils d'entretien à moteur thermique au profit d'appareils électriques dans l'entretien des espaces verts, de la voirie et de la propreté urbaine,
- La végétalisation des toitures des bâtiments neufs (selon les orientations du PLU).

Concernant les efforts et engagements de la Ville ainsi que de ses partenaires, il est important de noter que le marché multi-techniques constitué inclus le changement des équipements jugés vieillissants ou obsolètes (installations de CVC – chaufferies, Centrales de Traitement d'Air, etc). Ces équipements sont remplacés par du matériel plus performant, et systématiquement, une Gestion Centrale du Bâtiment est installée, permettant d'affiner les régulations tout en portant le regard sur le confort au sein des bâtiments.

On peut estimer que la réfection d'une chaufferie, doublée de l'installation d'une GTC permet 20 à 30 % d'économie d'énergie sur le bâtiment.

Par ailleurs, un M.P.G.P n°2, actuellement en phase de consultation, va permettre de prolonger les efforts de la Ville sur cette lancée.

Il est composé de deux groupes scolaires, deux gymnases, un conservatoire et deux bâtiments d'accueil, représentant au total 9% des consommations énergétiques annuelles.

RUEIL PARIE SUR LA GÉOTHERMIE

En juillet 2020, le Conseil Municipal de la ville de Rueil-Malmaison a validé le choix de la géothermie, 3ème source d'énergie renouvelable en France, pour alimenter son réseau de chaleur. Le développement de la géothermie sur le territoire tueillois s'est alors traduit par la création de la deuxième S.A.S ENR (Société par Actions Simplifiée Energie Renouvelable) en Ile-de-France – GéoRueil – fruit du partenariat local entre ENGIE Solutions actionnaire à hauteur de 88,5 %, et la Ville de Rueil-Malmaison actionnaire à hauteur de 11,5%.

Pendant 28 ans, la société locale GéoRueil fournira de la chaleur au réseau de la ville avec une production énergétique issue à + de 88 % d'énergie renouvelable.

Dès la genèse du projet, la Ville a souhaité avancer au pas cadencé sur le développement de son réseau de chaleur. Ainsi, entre 2022 et 2025, les 26,9 km du réseau de chaleur étaient réalisés en un temps record. Désormais, 134 abonnés comprenant logements neufs et anciens, établissements scolaires, équipements publics, tertiaire et santé profitent de l'énergie renouvelable produite par ce réseau de chaleur.

La géothermie de Rueil-Malmaison capte la ressource géothermale à 1 500 mètres de profondeur et à une température de 62 degrés. Cette ressource locale et renouvelable permet d'éviter chaque année l'émission de 21 000 tonnes de CO² dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 11 600 véhicules en circulation. Ce projet réalisé permet de répondre aux enjeux modernes d'une transition énergétique vers des modes de production d'énergie à faible impact carbone (projet notamment financé par l'ADEME via le fonds chaleur et la région Ile-de-France).

LUTTE POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR

Depuis son ouverture, le duplex A86 connaît de nombreux rapports, mené par l'observatoire de la qualité de l'air, géré par Airparif, afin de mesurer son impact sur l'air.

De plus, en 2021, la Ville a fait l'acquisition d'une station de suivi de la qualité de l'air extérieur, permettant d'être informé en temps réel des niveaux de pollution sur le territoire communal.

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

La préservation de la ressource en eau est une priorité de la Ville qui se reflète dans beaucoup d'actions.

L'usage du Pavillon des Sources permet la valorisation des eaux souterraines de la ville pour l'arrosage des espaces verts ainsi que le nettoyage des rues et trottoirs de Rueil-Malmaison depuis le printemps 2006. Cette initiative permet d'économiser jusqu'à 20 000 m³ d'eau potable par an [le Pavillon des Sources recueille les sources des

Clos Beauregards et de la Fontaine musquée, captées depuis des siècles pour alimenter le bourg de Rueil, et les pièces d'eau du parc de l'ancien Château du Val de Rueil].

Les eaux de pluies sont également récoltées sur les bâtiments des écoles pour l'arrosage des jardins pédagogiques qui équipent chacune d'entre elles.

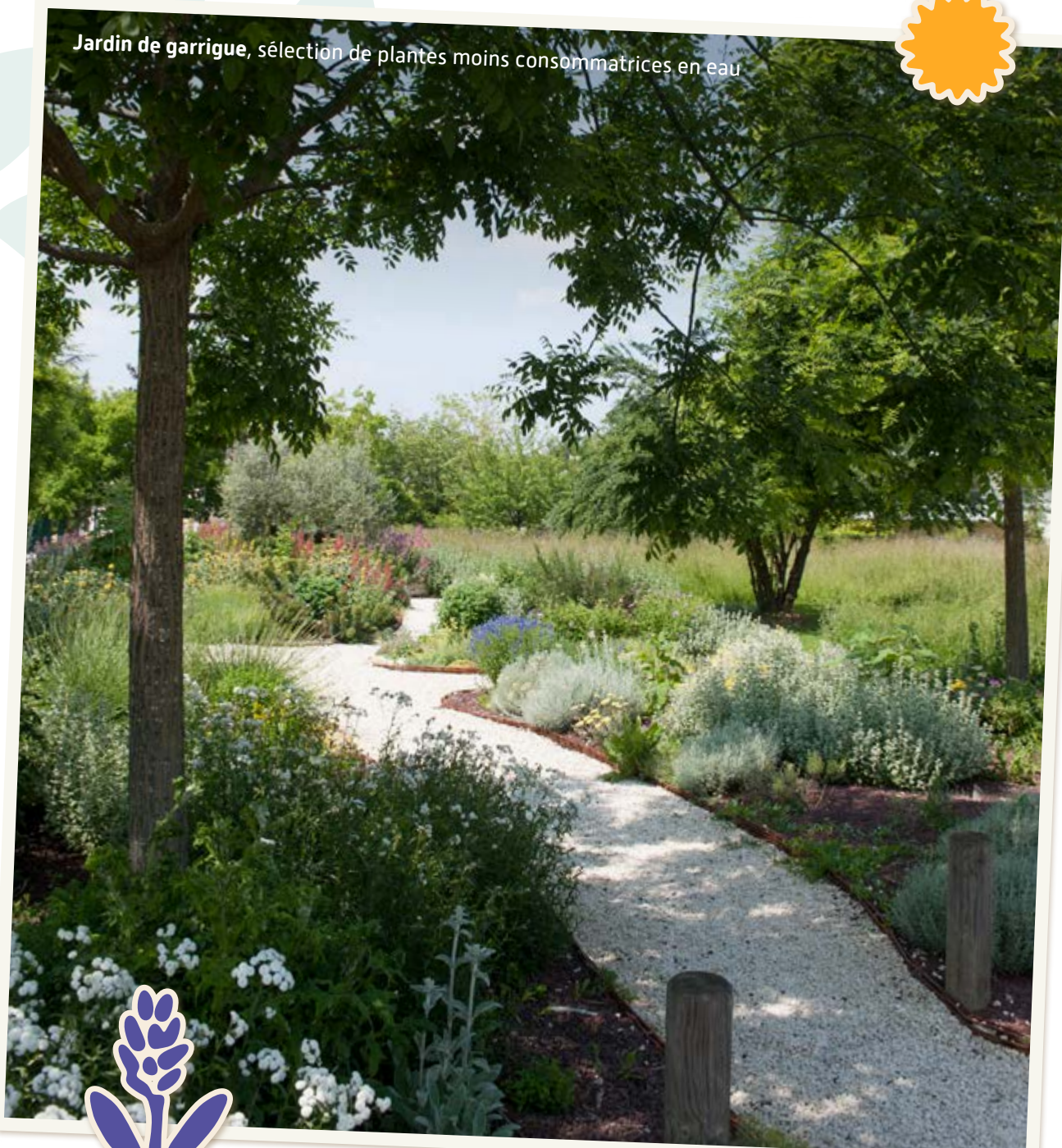
Le service des Espaces verts, sur les nouveaux projets, porte une attention particulière au choix de végétaux mieux résistants aux parasites et maladies ainsi qu'à la sécheresse, mais aussi

moins gourmands en eau. Si certains aménagements neufs ou réaménagés nécessitent encore de l'arrosage automatique, les dispositifs mis en place favorisent une gestion raisonnée et économe.

Dans le cadre de son *Agenda 21* (saison 2), la Ville se fixait l'objectif de réduire de 10 % ses consommations d'eau dans les bâtiments municipaux.

La Ville de Rueil-Malmaison s'est également engagée sur le contrat de bassin « *Plaine et Coteaux de la Seine Centrale Urbaine* » en adhérant au dispositif depuis 2014.

Jardin de garrigue, sélection de plantes moins consommatrices en eau



UN ESPACE PUBLIC INCLUSIF ET ATTRACTIF

UN ESPACE PUBLIC SOLIDAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le service des Espaces verts de la ville collaborent activement avec l'association « Odyssée vers l'Emploi » pour produire des légumes bio destinés à alimenter l'épicerie sociale de la ville.

Depuis 2020, c'est sur le nouveau jardin d'insertion par le maraîchage dit des « Pincés Vins » (3 200 m² d'une parcelle cultivable mise à disposition par la commune) que plus de 20 « stagiaires » par an, le plus souvent en quête de resocialisation et d'un retour vers l'emploi en « milieu ordinaire », sont accueillis sur des apprentissages liés au monde de l'environnement, des espaces verts et des méthodes culturelles.

La médiathèque et les bibliothèques de quartier ne sont pas en reste. Ces établissements continuent de soutenir l'effort environnemental dans le cadre de leur convention avec l'association « Recyc'livre ». Cette dernière collecte auprès des particuliers, des associations et des collectivités, des livres d'occasion afin de leur donner une seconde vie. Les livres en bon état sont vendus sur internet à petit prix, puis 10 % de chaque vente sont reversés à l'association « Lire et faire lire 92 ». Les livres non vendus sont recyclés en pâte à papier.

Enfin, l'accès aux nouvelles technologies est devenu un facteur prépondérant de lien social et d'intégration que la Ville souhaite mettre en avant. La médiathèque a ainsi ouvert des offres de presse en ligne, de vidéos à la demande (VOD) et de logiciels de formation à ses abonnés. Les ateliers multimédias sont quant à eux ouverts à tous pour sensibiliser les Rueillois aux nouvelles technologies.

... ET POUR TOUS (ACCESSIBILITÉ)

La Ville a lancé, sur l'ensemble de ses parcs et squares, une première étude de diagnostic réalisée en interne dès 2007. Un travail ayant pour objectif de récolter des informations précises et exigeantes sur leurs conditions d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite [PMR].

Dans le cadre de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), la Ville a fait le choix de déclarer un seul dossier. Celui-ci comprenait l'ensemble des installations ouvertes au public (IOP) et des établissements recevant du public (ERP).

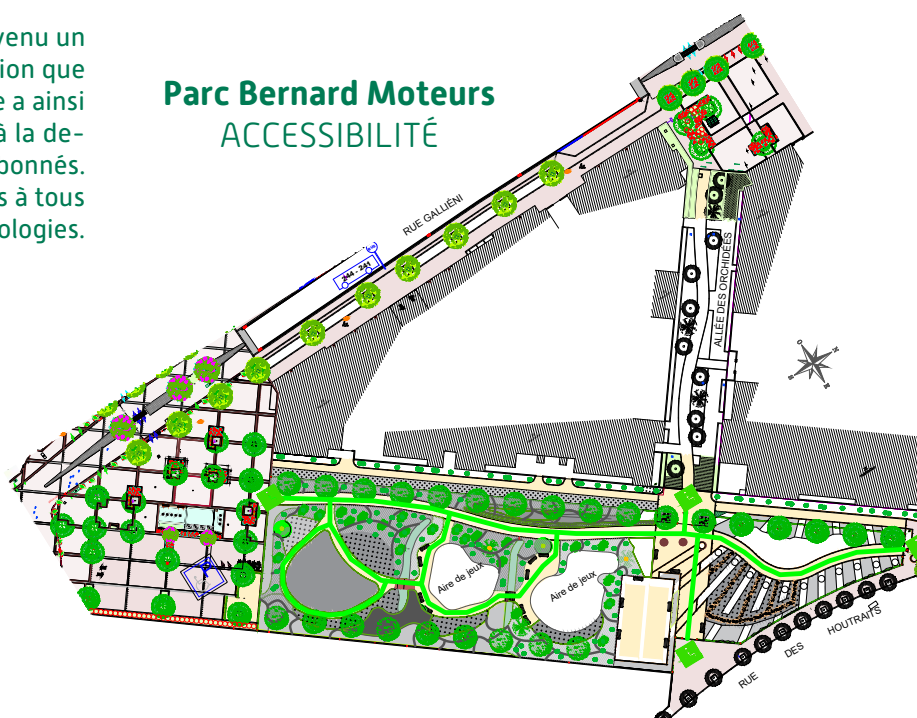
Le but de ce document : engager sur les 3 phases de l'Ad'AP, les travaux nécessaires pour mettre aux normes l'ensemble des installations qui appellait encore des travaux de mise en conformité.

La Ville consacre ainsi chaque année une partie de son budget pour les réaliser.

En ce qui concerne toutes les nouvelles installations, l'accessibilité est considérée sous tous ses angles dès les phases conception – réalisation pour une inclusion la plus large possible.

Parc Bernard Moteurs ACCESSIBILITÉ

-  Places handicapés
-  Entrée accessible
-  Entrée accessible avec accompagnement
-  Entrée non accessible
-  Arrêt de bus et numéro de ligne à moins de 200m
-  Cheminement accessible
-  Cheminement accessible avec accompagnement
-  Cheminement non accessible



Entre 2009 et 2025, de nombreux équipements de parcs et squares ont donc pu être mis aux normes d'accessibilité PMR et d'autres types de handicaps ou de déficiences.

En 2024, toutes les informations actualisées et augmentées relatives à l'accessibilité des parcs et squares ont été reprises par le service des Espaces verts, avec le concours du service S.I.G (Système d'Information Géographique) de la ville, pour créer une carte interactive de l'accessibilité de ces équipements à destination du public.

L'objectif affiché était de communiquer sur le degré d'accessibilité des parcs et squares de la ville pour permettre à chacun de mieux profiter de ces espaces. Cette carte interactive fait chaque année l'objet d'une mise à jour. En 2025, elle a été consultée 648 fois.

Carte disponible sur le site internet de la ville dans la rubrique « Macartoarueil » puis applications interactives ou bien sur l'application *Vivre Rueil*, puis accessibilité.



SENSIBILISER, INFORMER ET MOBILISER LES CITOYENS

Les événements et la mobilisation des riverains

La ville de Rueil-Malmaison organisait jusqu'en 2019 une grande manifestation annuelle éco-citoyenne dénommée « les rendez-vous du développement durable ». Il s'agissait de proposer aux visiteurs des solutions concrètes pour les accompagner dans leurs projets et de les aider à adopter des changements de comportements en lien avec les thématiques du développement durable. La participation d'entreprises locales et des services municipaux était pleinement contributive de la réussite de cet événement.

Courant 2022, après la malheureuse période COVID traversée, la Ville a souhaité redonner de l'élan et du souffle au dialogue citoyen autour de cette thématique du Développement Durable, mais cette fois en associant à l'événement les thématiques non moins essentielles de la biodiversité et de la nature en ville.

C'est ainsi que s'est tenue, du 14 au 22 mai 2022, la 1^{ère} « Semaine de la Biodiversité et de Développement Durable » à Rueil-Malmaison. L'événement, à la programmation riche, fut ponctué de nombreuses animations de sciences participatives, balades naturalistes, séances de ciné-débats et conférences, etc...

Une application dédiée pour des réponses au quotidien

> L'application *Vivre à Rueil*

Courant juin 2021, la ville a lancé son application « *Vivre à Rueil* » pour répondre à toutes les questions, préoccupations et besoins de signalements des administrés au quotidien.

Démarches administratives, alertes, stationnement, collectes des déchets, événements,... désormais administrés et usagers du territoire ont accès à tous leurs services de proximité, à tout moment, via l'environnement simple de leur smartphone. L'application permet les signalements de voirie, dépôts sauvages, animaux abandonnés, défauts de signalétique et bénéficie déjà d'une importante communauté de Rueillois qui participe à améliorer le cadre de vie de la ville en remontant différents problèmes du quotidien (plus de 35 000 utilisateurs réguliers référencés).

> En 2025 ce sont 6 747 signalements qui ont été remontés par ce biais.

« *Vivre à Rueil* » c'est aussi l'actualité en continu pour que les utilisateurs puissent profiter pleinement de leur ville.



Fête de l'écoquartier
Atelier repotage



Depuis, cet évènement est renouvelé chaque année, trouvant chaque fois un grand succès.

La Ville s'efforce de mener ces actions en large concertation avec les acteurs locaux, tels que les conseils de villages et les associations. Ces sujets sont notamment débattus lors de comités de travail ou de concertations publiques.

Les Conseils de Villages organisent à leur échelon le débat démocratique. Rueil compte 13 villages qui disposent chacun d'un conseil de bénévoles du quartier.

Les présidents de conseils de villages font remonter les souhaits ou observations des habitants des quartiers vers les services et les élus. Ces structures ont aussi un rôle essentiel pour le relais des initiatives municipales. À ce titre, elles sont associées aux actions menées au titre du développement durable. Elles ont par exemple largement relayé les campagnes d'incitation au compostage domestique ou à la sobriété énergétique grâce à la participation des bénévoles des conseils de villages.

À Rueil, le service démocratie participative, en lien étroit avec les conseils de villages, organise chaque année 25 manifestations qui font vivre la citoyenneté au cœur des quartiers. Ces temps forts sont l'occasion de porter des initiatives éco-citoyennes et de promouvoir le développement durable auprès de tous les publics. À l'image de la journée éco-citoyenne organisée dans le cadre du World Cleanup Day, habitants, bénévoles et partenaires se mobilisent pour des actions concrètes en faveur de l'environnement. Des projets pédagogiques sont également menés en collaboration avec les écoles et les centres de loisirs, comme lors du carnaval, où la Ville, le service démocratie participative et les bénévoles des conseils de villages ont co-construit un projet éducatif autour de la création de chars éco-responsables, réalisés à partir de matériaux recyclés ou collectés lors de nettoyages citoyens. Autant d'initiatives qui illustrent l'engagement collectif en faveur d'une ville plus durable et solidaire.

La démocratie participative et les projets citoyens

Ces dernières années, la Municipalité a souhaité réaffirmer sa volonté de vouloir associer les habitants à la décision afin d'enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de projets nouveaux.

C'est dans ce cadre que la plateforme ***Jaimerueiljeparticipe.fr*** a été créée, avec pour objectif d'offrir un nouvel espace de dialogue citoyen participant à développer la démocratie locale et à construire une ville pour tous. L'ambition étant de placer les Rueillois au cœur de la vie de la cité.

Dans ce cadre, de nombreux projets citoyens portés par des votes importants ont pu voir le jour, tels que les jardins partagés Michel Ricard, les jardins partagés Lenoble, des projets de déploiements de composteurs collectifs, etc..

La minute jardinage



Sur l'année, au rythme des saisons ou pour accompagner un projet particulier, sont réalisées des vidéos ludiques et pédagogiques sur les méthodes de jardinage. Ces vidéos ont pour objectif de conseiller les Rueillois et de les guider vers des pratiques plus vertueuses et écologiques de jardinage.

Ainsi, sous forme de tutoriels, différentes techniques et pratiques sont partagées avec les usagers. D'autres sujets peuvent être traités, selon les saisons et en fonction de l'actualité, comme le compostage ou le recyclage des sapins de Noël par exemple. Ce format permet également de présenter les parcs et jardins de la commune.

Le script écrit et présenté par un agent du service des Espaces verts est filmé et diffusé par la direction de la Communication.





48ème Fête des Vendanges
Confrérie des Clos Rueil - Buzenval



Chasse aux oeufs



La fête des vendanges

À la mi-octobre, la *Confrérie des clos de Rueil-Buzenval* organise et anime la fête des vendanges avec fanfare et défilé.

Chaque année sont intronisées des personnalités « faisant preuve d'un sens aigu du bon et du beau ». Cet événement célébrant à la fois culture ancestrale et pratiques vitivini- coles est bien sûr l'occasion de valoriser et de vendre, dans la joie et la bonne humeur, le vin blanc – issue du cépage Sauvignon – produit par le terroir de la ville.

Redistribution de bulbes sur les marchés

Rueil-Malmaison, ville verte, adhère depuis 2019 à la charte « Métropole Nature 2050 ». Ce label conduit la commune à développer des actions en faveur de l'Environnement et de la Biodiversité. Dans ce cadre, le service des Espaces verts offre la possibilité aux Rueillois de fleurir leurs jardins ou leurs balcons en mettant gratuitement à disposition des sacs de bulbes après leur arrachage dans les massifs au mois de mai. Parmi les bulbes proposés : des tulipes, des narcisses ou encore des jacinthes, etc..

La campagne jardiner au naturel

La Ville, avec le conseil de village Buzenval, mène la campagne Jardiner Au Naturel (JAN). Cette initiative accompagne notamment le déploiement des composteurs et promeut un jardinage sans pesticide. De nombreux axes sont ainsi travaillés au sein de ce collectif visant à :

- améliorer le cadre de vie et embellir les pieds d'arbres,
- réduire l'usage des produits phytosanitaires, très polluants pour l'eau,
- réduire la problématique des déjections canines sur les espaces publics,
- rencontrer ses voisins, sensibiliser les plus jeunes,
- découvrir des techniques de jardinage écologique.

Le projet J'adopte un arbre

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de désherbage Zéro Phyto, la Ville a souhaité mobiliser aussi les initiatives citoyennes.

C'est avec cette volonté, à l'initiative des services des Espaces verts, de l'Environnement et du Développement durable, qu'est né le projet J'adopte un arbre fin 2016.

Ce nouveau dispositif, qui succédait à l'opération fleurs de trottoirs, lie les « adoptants » au travers une charte d'engagement exigeante.

Par ce biais, les riverains qui le souhaitent peuvent fleurir à leur gré les pieds d'arbres de leur rue sous réserve de les entretenir en respectant des pratiques de jardinage écologique.



Fête de l'écoquartier
Jardin pédagogique partagé du Parc Jacques Chirac



« 1 000 arbres pour Rueil-Malmaison ! »

À l'automne 2019, dans le cadre de sa campagne de communication « Rueil Ville Verte », la Ville a lancé son opération « 1 000 arbres pour Rueil-Malmaison ! ».

Éco-citoyen et éco-responsable, ce projet « 1 000 arbres » est allé chercher l'engagement des Rueillois au travers la signature d'une charte incitative visant à favoriser l'usage par les administrés, dans leur quotidien, de pratiques mieux respectueuses de l'environnement et du développement durable. Chaque signataire était notamment engagé à :

- arrêter l'utilisation des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse dans l'entretien de son jardin,
- trier ses déchets et composter les déchets verts,
- économiser les ressources (en limitant les impressions papier, en évitant le gaspillage alimentaire, en réparant / en donnant ou en vendant plutôt que de jeter, en économisant l'énergie (éteindre les lumières, diminuer le chauffage)...),
- acheter des produits certifiés / labellisés,
- limiter les emballages et les produits à usage unique,
- utiliser des moyens de transport doux (marche à pied, vélo, transports en commun),
- favoriser le covoiturage lors de trajets en voiture

Symboliquement devenus « Ambassadeurs de l'Environnement », les administrés signataires de la charte se voyaient remettre un arbre fruitier ou d'ornement (cultures labellisées « Végétal local ») à planter dans leurs jardins pour témoigner de leur nouvel engagement pour la nature.

Les bailleurs sociaux et résidences privées étaient également éligibles au projet.

Cette opération « 1 000 arbres pour Rueil-Malmaison ! » a rencontré un succès considérable, avec plus de 1 200 arbres plantés au printemps 2020.

La convention avec Noé conservation et le Muséum d'Histoire naturelle

La Ville a signé en 2012 une convention avec Noé conservation et le Muséum d'Histoire naturelle afin d'être retenue comme collectivité relais de l'Observatoire des papillons de jardins.

Cette initiative offre la possibilité de renforcer encore la sensibilisation des Rueillois à la préservation de l'environnement et de la biodiversité au travers un projet citoyen. Chaque habitant est ainsi invité, à l'aide de documents fournis par la Ville et Noé conservation, à référencer les papillons du lieu de son choix, qu'il soit privé ou public.

L'engagement sur cette approche permet de mettre en place un protocole de suivi environnemental du territoire.

Les actions pédagogiques

La ferme municipale du Mont-Valérien accueille et sensibilise du public toute l'année. Chaque jour, elle propose des activités de saison afin de familiariser ses visiteurs (écoles et grand public lors des week-ends portes ouvertes) avec l'agriculture et les animaux d'élevage (fabrication de pain ou de fromage, naissance des poussins, le jardin potager, etc).

Chaque année, en novembre, les enfants du village de Buzenval participent à l'opération Un enfant, une fleur lors de laquelle ils plantent des bulbes dans les espaces verts de leur quartier.



Ferme pédagogique du Mont Valérien
Vache avec ses deux veaux

Le défi famille zéro déchet

Rueil-Malmaison a lancé son 1er défi zéro déchet en 2020. Projet mis en place pour faire des Rueillois des acteurs durables du changement et qu'ils diminuent leur empreinte écologique !

Pendant cinq mois, 30 familles rueilloises ont été accompagnées pour apprendre de façon ludique et conviviale comment modifier leurs habitudes de consommation afin de réduire leur production de déchets au quotidien. Des temps forts de formation et mobilisation étaient organisés tout au long du défi. La fourniture de kits zéro déchet à chaque famille engagée, des ateliers pratiques mensuels et des échanges personnalisés ont permis de guider les participants sur la voie vertueuse du zéro déchet.

10 000 coins nature dans les écoles La Ville, lauréate de l'AMI

Identifiée comme Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) au regard des projets de développement durable qu'elle mène depuis plusieurs années, Rueil a répondu dès mars 2017 à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) - « 10 000 coins nature dans les écoles ».

L'objectif de cet AMI, relayé par les Services du Développement Durable et des Espaces verts, était d'initier des coins nature dans les écoles en partant du principe que l'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique. Les coins nature permettent en effet aux élèves de s'approprier la nature et de favoriser leur prise de conscience écologique, de maintenir et développer la biodiversité en ville. Ils constituent un support pédagogique interdisciplinaire sur la biodiversité et le vivant pour l'acquisition de compétences et de savoirs variés.

Dès lors, la Direction de l'Éducation a proposé de soutenir les projets d'école de trois établissements, naissants ou dynamiques, autour du jardinage pédagogique :

- les écoles élémentaires Bons Raisins et Alphonse Daudet souhaitaient la création et l'aménagement d'un jardin et d'un potager ainsi que l'équipement nécessaire ;
- l'école élémentaire Pasteur souhaitait être accompagnée dans le développement de son jardin existant, notamment par la formation des enseignants et la mise à disposition d'équipements complémentaires pour entretenir et jardiner avec les enfants.

Lauréate sur les trois projets, la Ville a signé une convention avec le Ministère lui permettant le versement de subventions en soutien à leur réalisation.

Les équipes de la direction de l'Éducation, des services Développement durable et Espaces verts et des écoles ont ensuite collaboré pour mettre en œuvre les projets.

En complément de ces actions, les classes ayant participé aux projets ont assisté à un spectacle « *Du Rififi dans le potager* ».

L'Eco-accueil de loisirs des Gallicourts

L'éco-accueil de loisirs des Gallicourts, situé en plein cœur du parc naturel urbain (PNU), constitue un véritable lieu de vie, mais aussi et surtout, un espace d'éducation qui bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel.

Courant 2016, Rueil-Malmaison a souhaité s'engager sur une démarche globale de qualité environnementale spécifique à ses accueils de loisirs. Il s'agissait alors d'une première en France pour ce type de structure et la Ville a été récompensée dès 2018 par la remise d'un écolabel reconnaissant l'engagement et les efforts des équipes de l'accueil de loisirs des Gallicourts.

Le projet d'éco-labellisation prend en compte tous les aspects et toutes les thématiques du développement durable, notamment :

- **sur l'énergie**, enfants et animateurs sont attentifs aux éco-gestes mis en place. Des petits travaux ont ainsi été réalisés pour améliorer le confort thermique (comme des stores), ou encore réduire les consommations d'énergie (améliorer les temps de chauffe).
- **concernant les déchets**, de nombreux ateliers de recyclage et de réutilisation ont été mis en place. La restauration est également concernée puisque

L'Eco-accueil de loisirs des Gallicourts



les enfants trient leurs déchets alimentaires. Ces derniers partent dans une ferme de bio méthanisation qui réinjectera le gaz dans le réseau ou l'emploiera pour alimenter des véhicules.

- **en matière de biodiversité**, le site est classé refuge LPO depuis 2019. Il accueille bien sûr de nombreux nichoirs pour oiseaux construits avec les enfants, mais aussi nombre d'abris pour les Chiroptères. Un rucher est également installé sur les lieux et permet l'initiation des enfants aux pratiques apicoles en même temps que leur sensibilisation au monde des pollinisateurs. Le service des Espaces verts a récemment planté un verger de conservation sur les lieux afin de favoriser toute cette biodiversité. Les équipes de l'Éco-accueil des Gallicourts participent à la veille écologique sur le territoire par les observations et inventaires qu'elles mènent avec les enfants sur les populations d'oiseaux et les papillons.

Le projet d'éco-labellisation repose sur une démarche de management environnemental global visant à améliorer la qualité de vie des enfants et aider les équipes à changer leurs pratiques, afin de limiter leur impact environnemental. Il s'agit d'une approche participative puisque l'ensemble des acteurs (directeurs, animateurs, personnel municipal des autres services, enfants et parents) est mobilisé au quotidien.

La démarche Écolo-Crèche®

Fin 2011, la ville de Rueil-Malmaison inscrit deux premiers établissements volontaires dans la démarche Écolo Crèche®. Cette démarche vise à améliorer la qualité de

vie des structures d'accueil du jeune enfant et réduire leur impact sur l'environnement. Notamment par la mise en place de pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement. Une étude d'évaluation auprès des deux crèches pilotes a mis en évidence une réduction d'un tiers des déchets ménagers, la mise en place du tri et l'utilisation de produits naturels pour l'entretien. Depuis 2011, ce sont au total 6 crèches qui ont été labellisées Écolo-Crèche® (La Farandole, Les Petits Poucets, Les Trianons, Sophie Rodrigues, Cognacq-Jay, Les Bons Raisins).

8 crèches municipales, dont les 6 écolo-crèches, possèdent un potager pédagogique permettant aux plus jeunes enfants de déjà être en interaction avec la nature.

La communication

Un site spécifique www.rueilmalmaisonvilleedurable.fr est dédié aux actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable.

C'est également au sein du magazine municipal - Rueil Infos et du site internet de la ville www.mairie-rueilmalmaison.fr, que toutes ces actions sont mises en avant au quotidien. Le label « Villes et villages fleuris » est ainsi fièrement affiché sur ces deux supports ainsi que sur différents outils de communication grand public tels le « cahier de recommandations des arbres et des haies », le livret de présentation des parcs et jardins.

De même la ville arbore cette distinction « 4 fleurs » détenue sans discontinuer depuis 1991 sur toutes ses entrées de ville ainsi que sur l'ensemble de ses panneaux de règlement des parcs et squares.



Musée d'Histoire Locale



LA MISE EN VALEUR ET LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI

Afin de préserver et d'harmoniser le patrimoine bâti, un arrêté de ravalement du Cœur de Ville a été prescrit. Celui-ci indique les obligations de ravalement et de rénovation des murs et façades sur rues, cours ou parties visibles de la rue, devantures de magasins, murs de clôtures ainsi que la remise en peinture des dispositifs de fermetures dans des couleurs harmonieuses.

Il permet également d'inciter les propriétaires du centre-ville à restaurer les façades, à intégrer les réseaux et à n'utiliser que des matériaux traditionnels et nobles tels que les enduits plâtre et chaux.

Depuis 2003, la Ville est engagée dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans le centre ancien. Ce dispositif vise à la

réhabilitation de l'habitat ancien, insalubre ou vétuste.

Des cahiers de recommandations ont été édités par la Ville à l'usage des propriétaires et commerçants. Pour intégrer certaines façades blanches dans le centre-ville, des trompe-l'œil ont été réalisés sur plusieurs bâtiments.

L'offre touristique



L'office de tourisme est également à l'origine de la création de la marque « *Ville Impériale* » qui a pour objectif de donner une visibilité historique et touristique aux communes adhérentes et de valoriser leur patrimoine lié au premier et second empire.

Les journées du patrimoine sont chaque année l'occasion de visites guidées des bâtiments communaux les plus remarquables.

Enfin, une visite de la ville est offerte aux nouveaux habitants afin de leurs présenter les sites administratifs et touristiques. De plus, une offre d'activités et de loisirs est proposée de façon saisonnière.

Ville très touristique, Rueil-Malmaison possède son propre office de tourisme et un site internet (<http://www.rueil-tourisme.com>) dédié aux différentes manifestations, au riche passé historique et aux monuments de la ville.

Forte de son patrimoine impérial, Rueil-Malmaison a souhaité valoriser les riches heures de son histoire à travers le « Chemin Joséphine et Napoléon Bonaparte ».

Ce parcours patrimonial en 10 étapes est identifié par un mobilier urbain spécifique composé de pupitres et jalonné par des clous frappés de l'abeille impériale. Il permettra aux visiteurs de découvrir, outre le très célèbre château de Malmaison, résidence du couple impérial, les charmes d'une ville qui avait su séduire Joséphine.

C'est d'ailleurs dans l'église, au cœur du centre-ville, que la souveraine repose aux côtés de sa fille, la reine Hortense.



MANIFESTATIONS CULTURELLES, TOURISTIQUES & HISTORIQUES

> Le Jubilé Impérial

Le Jubilé Impérial est une manifestation triennale exceptionnelle dont la première édition s'est tenue en septembre 2012. Entièrement organisé par la Ville, ce grand événement met en valeur l'histoire et le patrimoine de Rueil-Malmaison autour de Napoléon Bonaparte et de Joséphine de Beauharnais.

Les célébrations et festivités majestueuses en lien se déroulent sur une semaine, dans le courant du mois de septembre. De nombreuses initiatives culturelles et touristiques associées à des reconstitutions historiques d'envergure (spectacles divers et concerts) rythment les différentes journées de ce rendez-vous exceptionnel.

En 2022, pour le 4^{ème} Jubilé, plus de 160 000 visiteurs ont arpenté les parcs, en particulier les parcs de Bois Préau et de l'Amitié, ainsi que le centre-ville pour profiter des 150 animations et spectacles de rues proposés au public sur le thème de « La Campagne d'Égypte ». Cette grande fête de reconstitution historique a rassemblé, le temps d'un week-end hors du temps, 2000 personnes costumées,

800 soldats, 100 cavaliers, 600 musiciens (dont 500 musiciens de la Garde Républicaine), 60 membres de la maison civile, autour de Napoléon et Joséphine.

Sur cette dernière édition, le service des Espaces verts a participé à l'animation du village botanique en créant un décor mettant en avant les éléments majeurs des jardins de l'Égypte ancienne. Les caractéristiques du jardin proposé étaient cadrées par un alignement de sphynx tels que ceux qui bordaient les allées prolongeant l'axe d'un temple vers l'extérieur afin de le relier à un autre édifice ou à un embarcadere du Nil.

La composition végétale établie se voulait être un hommage aux bienfaits de ces espaces harmonieux et luxuriants qui mêlaient symbolisme, détente et unités de production. Parmi les végétaux sélectionnés figuraient des palmiers, des oliviers, des figuiers, des papyrus, des graminées et des nénuphars.

4^{ème} Jubilé Impérial

Reconstitution avant la bataille



4^{ème} Jubilé Impérial
Napoléon et sa cohorte d'officiers



> Rueil, ville intimement liée aux peintres impressionnistes

Suite aux événements organisés en 2024 pour célébrer les 150 ans de l'impressionnisme l'Office de Tourisme de la ville a poursuivi cette dynamique en 2025 en proposant une série de visites et d'activités autour de ce mouvement.

En 2026, des événements sont également organisés à l'occasion du centenaire de la disparition de Monet.

Ainsi, les 27 et 28 septembre 2025, un week-end impressionniste en bords de Seine a été organisé pour célébrer les 150 ans de l'impressionnisme. A cette occasion différentes activités ont été organisées par l'Office de Tourisme : atelier peinture sur éventail, atelier photo impressionniste, visite flash impressionniste, croisière impressionniste, etc..

Une soirée guinguette impressionniste, organisée au Parc des Bords de Seine, a permis de clôturer cette belle dynamique culturelle, touristique et événementielle autour de l'Impressionnisme pour l'année 2025.

Des événements réguliers sont désormais organisés par l'Office de Tourisme pour faire découvrir au Rueillois comme aux visiteurs de passage cet élément du passé historique de Rueil.



- Visites Flash *L'impressionnisme en bords de Seine*
- Visites Flash *La Belle époque en Bords de Seine*

Une déambulation guidée de 45 minutes, le plus souvent le jeudi de 12h15 – 13h, parfois le week-end, de la place des impressionnistes au parc des impressionnistes le long de la Seine sous forme d'enquête pour comprendre le mouvement artistique, son lien avec la Seine à Rueil et dans la région et les peintres qui ont investi les lieux.

- Expositions sur différents thèmes de l'impressionnisme

Expositions sous forme de panneaux didactiques au sein de l'office de tourisme.

Gratuite et ouverte sur les horaires d'ouverture de l'office (du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h)

- > 1 occurrence en 2025 *Aux origines de l'impressionnisme*
- > 3 occurrences en 2026 *Les femmes de l'impressionnisme* (février – mai)

- > L'impressionnisme en Seine (mai – septembre) puis
- > une 3^e (septembre – décembre), thème en cours de définition



> Ateliers impressionnistes :

• Atelier de peinture impressionniste

Séance avec un professeur pour apprendre les techniques des grands maîtres impressionnistes pour peindre sa propre toile (2 occurrences en 2025 - 2 occurrences au premier trimestre 2026).

• Atelier photo impressionniste

Chaque participant apporte son appareil photo ou son téléphone et, avec un photographe, exploration des techniques et astuces pour capter les mouvements et les couleurs, évoquant les chefs-d'œuvre impressionnistes (2 occurrences en 2025)

• Atelier de peinture sur éventail

Peinture d'un champ de coquelicots sur un éventail avec les techniques de la peinture impressionniste. Apprendre à représenter la lumière, les couleurs et les effets de mouvement selon les principes de l'impressionnisme (1 occurrence en 2025).

> Croisière commentée au cœur du berceau des impressionnistes

Balade bucolique depuis la halte fluviale de Rueil-Malmaison, dans le berceau artistique des berges de la Seine qui inspira les grands maîtres de l'impressionnisme (2 occurrences en 2025).

> Parcours impressionniste

Parcours à pratiquer en autonomie pour découvrir l'impressionnisme à Rueil, depuis les bords de Seine jusqu'à l'étang de Saint Cucufa, en passant par le centre-ville. Treize points d'intérêt illustrent les différents aspects de ce mouvement.

Chaque étape propose un panneau explicatif avec un QR code donnant accès à un contenu audio.

Une brochure gratuite, disponible à l'Office de Tourisme ou à la boutique de l'impératrice Joséphine, accompagne cette balade.

> Jeu de piste impressionniste

Jeu de piste à réaliser en autonomie grâce à l'application « baludik » et des indices matériels. Fait pour être joué entre amis ou en famille, parcourir la ville du centre-ville jusqu'aux bords de Seine et résoudre l'énigme.

Synopsis : l'auteur dramatique Georges Feydeau, passionné par l'impressionnisme demande de l'aide en urgence car l'un de ses tableaux favoris lui a été volé. Il faut le retrouver.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Au terme des 2,5 hectares de promenade du Jardin des Impressionnistes, se dresse un petit kiosque en bois, fidèle évocation de la Grenouillère de Claude Monet et d'Auguste Renoir.



> Le parc de l'amitié et ses jardins qui invitent au voyage

Le parc de l'Amitié est un havre de paix autant qu'un lieu de détente et d'exploration botanique. Sur une superficie de 1,5 hectare, les différents secteurs, à l'instar du jardin japonais avec son « torii », son « pont rouge » et sa lanterne, évoquent les nombreuses villes avec lesquelles Rueil-Malmaison est jumelée.

De nombreux jardins thématiques déclinés en hommage aux différents jumelages développés par la ville viennent jaloner la déambulation des promeneurs et les invitent au voyage.

Des plantations ou « clins d'œil » originaires de pays lointains ont ainsi été intégrés au site à mesure du temps. La dernière conception en date, le « Jardin Ouzbek », laisse découvrir la statue du philosophe-médecin médiéval persan, Avicenne, offerte par la ville de Boukhara ainsi que des abricotiers et des grenadiers offerts par la République d'Ouzbékistan. Ce jardin est complété par toute une flore médicinale faisant le lien avec le projet.



Parc de l'Amitié | Lanterne-typique

> Festival du film

Le festival du film de Rueil-Malmaison propose, tous les ans, aux spectateurs des histoires, comédies ou non, aux scénarios qui font réfléchir en assumant un point de vue sur notre époque, tel est le thème de la programmation des avant-premières qui est proposé pendant tout un week-end.

Il est également mis en place pour éduquer à l'image en permettant aux plus jeunes d'appréhender les métiers de l'audiovisuel, et contribuant à former l'esprit critique de ces publics, dès le plus jeune âge. Mais aussi pour soutenir la création cinématographique en offrant au public la possibilité d'échanger avec les réalisateurs et les équipes des films présentés en avant-première et en mettant en valeur leur travail.

> Clous frappés d'une abeille « Chemin Joséphine et Napoléon Bonaparte »



Ce chemin permet aux visiteurs de découvrir, outre le très célèbre Château de Malmaison, résidence du couple impérial, les charmes d'une ville qui avait su séduire Joséphine. Et c'est d'ailleurs dans l'église Saint-Pierre Saint-Paul, au cœur du centre-ville, que la souveraine repose aux côtés de sa fille, la reine Hortense.

Fort de son patrimoine impérial, la ville de Rueil-Malmaison a souhaité valoriser les riches heures de son histoire à travers le « Chemin Joséphine et Napoléon Bonaparte ». Ce parcours patrimonial en 10 étapes est identifié par un mobilier urbain spécifique composé de pupitres et jalonné par des clous décorés de l'abeille impériale.

> Les Jumelages

Rueil-Malmaison compte à son actif 15 villes jumelles en Europe et dans le monde. La Ville s'attache à construire des jumelages, véritables pactes d'amitié entre des villes de différents pays. Le premier jumelage date de 1975 avec Bad Soden, en Allemagne. La dernière ville à avoir intégré le jumelage est la ville ukrainienne de Tchernivtsi.

Depuis près de 40 ans, la municipalité travaille à tisser des liens étroits avec des villes réparties dans le monde entier. Aujourd'hui, des sœurs jumelles dispersées sur quatre continents élargissent l'horizon de Rueil-Malmaison.



VILLE FLEURIE et DURABLE

